RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets
de Rennes Métropole

2014

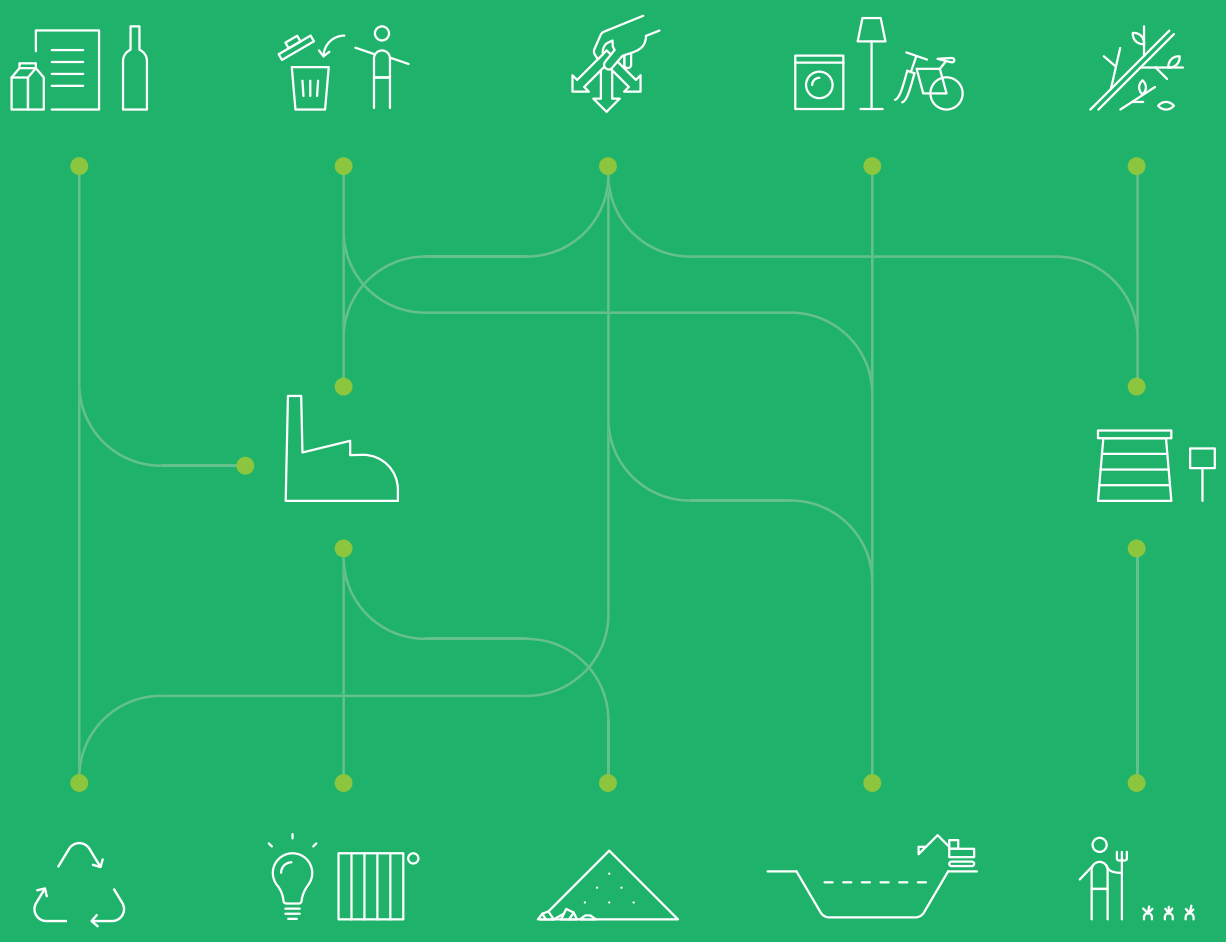

Schéma des collectes, du traitement et de la valorisation des déchets des ménages

METROPOLE Rennes
vivre en intelligence

Conception graphique : Thibaut Abou Mrad

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE 4

LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 10

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION 20

INDICATEURS TECHNIQUES 22

INDICATEURS FINANCIERS 44

ANNEXES 54

[RAPPORT ANNUEL 2014]

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

LE TERRITOIRE

(1) Le 1er janvier 2014, cinq nouvelles communes ont intégré Rennes Métropole, qui comprend désormais 43 communes.
(2) Source Insee 1/1/2015, population totale millésimée 2012.
NB : les ratios à l'habitant du présent rapport ignorent la population des cinq nouvelles communes, dont les déchets ne sont pas encore pris en charge par Rennes Métropole

Rennes Métropole

43 communes[1]

432 841 habitants[2]

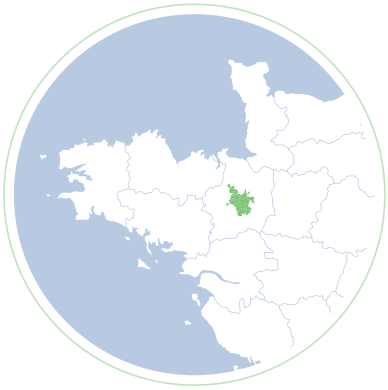

LES MISSIONS

Assurer le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

- Prévention des déchets
- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Tri et valorisation des déchets recyclables
- Traitement et valorisation des ordures ménagères
- Mise en place et entretien du parc de contenants
- Gestion des déchèteries et plateformes de déchets verts

HISTORIQUE DE LA COMPÉTENCE

1968
Mise en service de l'usine d'incinération et du réseau de chaleur par la ville de Rennes.

1981
Création du syndicat de traitement (Sictombr) composé de 26 communes dont 24 du district urbain de l'agglomération rennaise (Duar).

1986
Création de la déchèterie de Villejean, cofinancée par la ville de Rennes et plusieurs autres communes.

1991
Décision de principe sur la prise de compétences collecte et traitement des déchets par le Duar.

1995
Transfert effectif de la compétence traitement et élimination des déchets au Duar. Création du Service valorisation et élimination des déchets. Transfert au district de la propriété de l'usine d'incinération.

2001
L'intégralité de la compétence est déléguée à Rennes Métropole. Les communes sont rémunérées pour assurer la continuité des prestations jusqu'à fin 2002.

2002
Rennes Métropole exerce la compétence collecte.

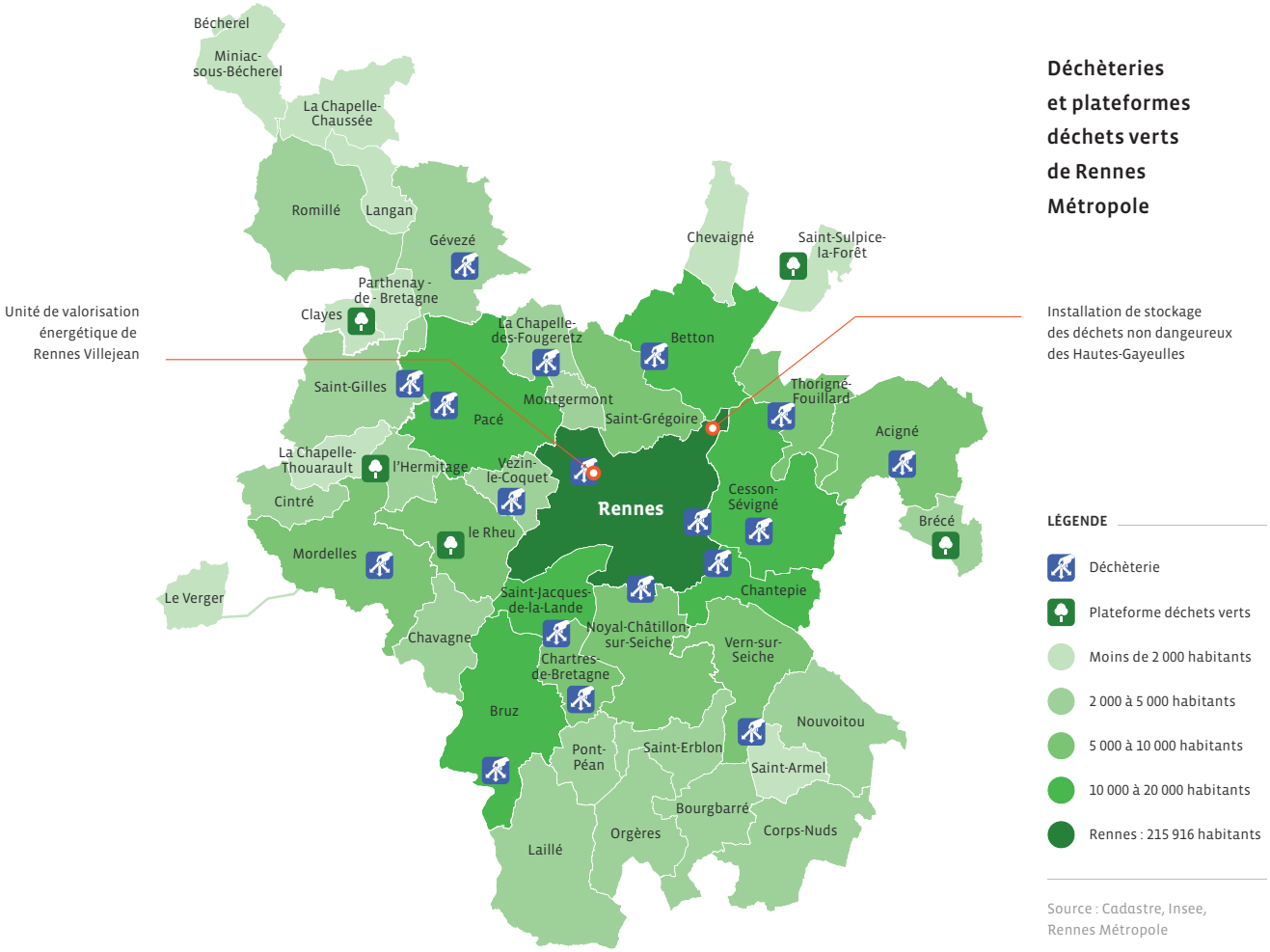

ÉQUIPEMENTS

- 18 déchèteries et 5 plateformes de déchets verts gérées par Rennes Métropole
- Une unité de valorisation énergétique des ordures ménagères, exploitée par délégation de service public
- Une installation de stockage des déchets non dangereux, exploitée par un prestataire

Des équipements privés sont utilisés dans le cadre de marchés publics : un centre de tri des déchets recyclables, une installation de stockage des déchets inertes et plusieurs plateformes de compostage des déchets verts.

2003
Renouvellement des marchés de collecte, de tri et de gardiennage des déchèteries. Approbation du schéma déchèteries. Extension de la collecte sélective aux communes périphériques.

2005
Définition d'une politique de prévention des déchets.

2009
Ouverture de la 17e déchèterie de Rennes Métropole à Saint-Armel.

2010
Réorganisation de la collecte. Lancement du programme local de prévention des déchets et du projet européen Life+ Miniwaste.

2011
Instauration des cartes d'accès en déchèteries pour les professionnels.

2012
Nouveau régime de redevance spéciale : facturation à la levée de la collecte des déchets des professionnels + facturation de leurs dépôts en déchèteries.

2013
Reconstruction de la déchèterie de Bruz.

LES MOYENS HUMAINS [3]

La compétence « déchets » est assurée par la Direction générale des services urbains et son Service valorisation des déchets ménagers.

(3) Hors prestations et délégations de services.

CHEF DE SERVICE
1 ETP
ETP : équivalent temps plein

OUTILS ET MÉTHODES
Données, bureautique…
1 ETP

SECRÉTARIAT
1,9 ETP

FONCTIONS SUPPORTS
Finances, marchés…
1 ETP

PRÉVENTION DES DÉCHETS ET RELATIONS USAGERS
9,8 ETP *dont 2 emplois d'avenir*

COLLECTES
29 ETP
dont 6 emplois d'avenir

TRI, DÉCHÈTERIES, VALORISATION
7,4 ETP

TRAITEMENT
3,5 ETP

LA POLITIQUE DÉCHETS DE RENNES MÉTROPOLE

Enjeux

La politique de gestion des déchets est impulsée par la Commission prospective et développement durable et son groupe technique déchets, présidé depuis 2014 par le maire d'Acigné Olivier Dehaese, vice-président de Rennes Métropole en charge de l'énergie et des déchets. Cette politique s'articule autour des objectifs suivants :

- Réduire les déchets à la source ;
- Valoriser les déchets au mieux de leur potentiel (réemploi, valorisations matière et organique) ;
- Optimiser les collectes en conciliant maîtrise des coûts et service de qualité.

Ces priorités, conformes à celles affichées au niveau européen en matière de stratégie de gestion des déchets, sont aussi une déclinaison du Grenelle Environnement.

L'emploi et l'insertion

Du fait de ses compétences et conformément aux objectifs fixés dans son plan de cohésion sociale et dans la feuille de route du Grenelle de l'insertion, Rennes Métropole soutient l'insertion par l'activité économique. Sur les quelque 360 emplois en lien avec les activités du service Déchets (collectes, tri, gestion des déchèteries, incinération des déchets), 80 postes au sein des entreprises prestataires et délégataires de service sont des postes d'insertion.

DR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DR

LE SERVICE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

LES ACTEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

Prévention des déchets

Aux Goûts du Jour [2S]
(ateliers gaspillage alimentaire)
Vert le Jardin [2S] (accompagnement compostage partagé en pied d'immeuble, formation et animations compostage, broyage)
Eisenia (accompagnement compostage partagé en restauration collective)
La Feuille d'Érable [1S] [1SI]
(animations scolaires, grand public et publics spécialisés)
Ligue de l'Enseignement (animations scolaires)
Esprit Planète [1S] (gobelets réutilisables)
Principaux partenaires du programme de prévention des déchets : Emmaüs, Le Relais, Envie 2E, CLCV, CRIJ…

Précollecte

FOURNITURE DES CONTENANTS

Sulo France (conteneurs enterrés)
UTPM (conteneurs aériens)
Plastic Omnium (bacs roulants)
Sopave (sacs jaunes)
Terra Verde (sacs de précollecte)

Traitement

UVE

Sobrec [41,5S] [4,5SI] (exploitant de l'UVE)
Eurovia /Scorvalis
(traitement et valorisation des mâchefers)
Séché Environnement (traitement des Refiom)
Minéral (valorisation des Refiom)
IRH (suivi environnemental jauges Owen)
Air Lichens (suivi environnemental lichens)
Oniris (suivi environnemental lait de vache)

Communication

ACP Services [4S] (communication en porte-à-porte)
Studio Bigot (principaux supports de communication)

Collecte

GESTION DES CONTENANTS

Rennes Métropole (maintenance des bacs roulants)
Rennes Métropole + Plastic Omnium
(maintenance des conteneurs d'apport volontaire)
ACP Services [5S] (distribution des sacs jaunes, jusqu'à juin 2014)

COLLECTE

Sita Ouest [123,1S] [12,1SI]
(collecte des ordures ménagères et déchets recyclables)
Tribord [8,2S] [5,5SI] (collecte des déchets verts en porte-à-porte + encombrants)
La Feuille d'Érable [22,06S] [12,64SI]
(collecte des papiers et cartons des professionnels)

Tri

UTCS de Nétra [45S] [8SI] (emballages + JRM)

ENVOI VERS DES SITES DE VALORISATION

Norske Skog (JRM)
Valorplast (plastiques)
OI Manufacturing (verre)
European Products Recycling
(cartons CS, déchèteries et PNM et gros de magasin)
Revipac (briques alimentaires cartonnées)
Guy Dauphin Environnement
(acier CS et ferrailles déchèteries)
Netra (aluminium CS et mâchefers)
Prefernord (acier mâchefers)

ISDND

Charier DV [2,2S] (exploitant de l'ISDND)
ITGA (suivi RSDE)

Éco-organismes

ECO EMBALLAGES (emballages ménagers)
ECO-DDS (déchets dangereux des ménages)
ECO FOLIO (papiers)
OCAD3E/ECO-SYSTEMES
(Déchets électriques et électroniques)
OCAD3E/RECYLUM (lampes usagées)
COREPILE (piles)

Déchèteries

Tribord [6S] [35SI]
(accueil, entretien, compactage, contrôle PNM)
Sita Ouest (transport caissons lot sud)
Paprec (transport caissons lot nord)
Véolia (collecte, broyage, traitement des DV)
Ecosys (collecte, broyage, traitement des DV)
Terralys (collecte, broyage, traitement des DV)
Valbé (traitement des DV)
AJIE (entretien des espaces verts)
Osiris [4S] (surveillance)
Triadis (collecte et traitement des DDS et Dasri)
Bordini (collecte et traitement de l'amiante-ciment)
Emmaüs (réemploi)

AFM (ferrailles déchèteries)
European Products Recycling
(papiers déchèteries)
European Products Recycling
(papiers des PNM)
Lafarge (traitement des gravats)
Romi (traitement du bois de classe A)
Nétra (traitement des encombrants, jusqu'à mai 2014)

CS : collecte sélective.
DV : déchets verts.
JRM : journaux, revues, magazines.
PNM : producteurs non ménagers.
UVE : Unité de valorisation énergétique.

S : Salariés (équivalents temps-plein affectés à Rennes Métropole)
SI : Salariés en insertion (équivalents temps-plein affectés à Rennes Métropole)
Ne sont notés ici que les emplois des services directs (hors filières de valorisation, fournitures, études, etc.)

L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX DES HAUTES-GAYEULLES

Montants versés aux principaux prestataires			2011	2012	2013	2014
SITA OUEST	• Collecte déchets ménagers • Transport caissons déchèteries	*Prestation de service*	12 189 063 €	12 747 750 €	12 933 082 €	13 261 266 €
SOBREC	• Incinération ordures ménagères	*Délégation de service*	5 694 993 €	6 011 875 €	6 233 181 €	6 435 966 €
NETRA	• Tri et conditionnement recyclables • Transport caissons déchèteries • Réception et traitement déchets non dangereux • Broyage et compostage déchets verts • Valorisation bois déchèteries	*Prestation de service*	4 091 710 €	4 175 399 €	3 717 299 €	3 832 253 €
SÉCHÉ	• Enfouissement classes 1 et 2	*Prestation de service*	1 954 246 €	1 860 455 €	1 581 579 €	1 146 304 €
LA FEUILLE D'ÉRABLE	• Collecte papiers et cartons	*Prestation de service*	1 110 766 €	1 330 735 €	1 389 268 €	1 471 012 €
EUROVIA + SCORVALIS	• Traitement des mâchefers	*Prestation de service*	275 140 €	764 810 €	787 363 €	704 232 €
ÉCOSYS	• Broyage et compostage déchets verts	*Prestation de service*	401 559 €	244 294 €	252 287 €	133 462 €

LA DÉCHÈTERIE DE BRUZ

LES FAITS MARQUANTS EN 2014

Zéro déchet, zéro gaspillage

Rennes Métropole fait partie des 58 premiers lauréats de l'appel à projets « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » lancé par le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie.
Objectif de cet appel à projets : accompagner des collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire.

Prévention

- Les animations sur le thème des déchets reprennent. Bénéficiaires : les scolaires et le grand public.
- Le concours « Pas de gaspi, pas de restes, je finis mon assiette », organisé en partenariat avec le conseil général d'Ille-et-Vilaine, est remporté par le collège Georges-Brassens du Rheu.
- La Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) est cette année plus largement présente dans les communes et les quartiers rennais. Au programme : organisation d'ateliers de couture, relooking de meubles, ateliers sur le gaspillage alimentaire et la fabrication de produits d'entretien, bar à eaux, démonstrations de broyage, etc.

Collecte

- Prestation privée depuis des années, la distribution des sacs jaunes auprès des 85 000 foyers concernés est confiée depuis septembre à une équipe d'agents de Rennes Métropole.
- Les ensembles de bureau qui souhaitent trier leurs papiers peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit proposé par Rennes Métropole en partenariat avec l'éco-organisme Ecofolio
- Le programme d'enfouissement des bornes d'apport volontaire se poursuit avec plus de 200 bornes enterrées en 2014.

Déchèteries

- En mars, ouverture d'un local réemploi exploité par Emmaüs à la déchèterie de Bruz.
- Conformément au principe de responsabilité élargie des producteurs, la collecte des déchets diffus spécifiques est prise en charge à compter de juin par l'éco-organisme Eco-DDS, qui sous-traite à l'entreprise Chimirec.
- Deux déchèteries sont équipées de caméras de surveillance.
- L'écosite de Saint-Jacques-de-la-Lande devient une déchèterie métropolitaine.

Traitement

- Sur l'Installation de stockage des déchets non dangereux, est ouvert un nouveau casier plâtre.
- Une étude est menée sur le traitement des lixiviats et la gestion des eaux pluviales (des travaux suivront courant 2015).
- En juin débute à l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Rennes, le broyage avant incinération des encombrants collectés en déchèteries.
- Mise en ligne sur www.uve-rennesmetropole.fr d'un film dédié au fonctionnement de l'UVE.

C. Simonato

[RAPPORT ANNUEL 2014]

LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION

Le 25 novembre 2009, Rennes Métropole signait l'un des premiers programmes locaux de prévention (PLP) des déchets avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Durée du programme	5 ans	de 2010 à juin 2015
Objectif	7 %	Réduire de 7 % la production annuelle d'ordures ménagères et assimilées par habitant, soit passer de 319 kg à 296 kg
Déchets concernés		Ordures ménagères, emballages (dont verre), journaux-magazines
Résultat fin 2014	287 kg	par habitant et par an, soit – 10 % par rapport à 2008

Le PLP a aussi pour objet la réduction de la nocivité des déchets collectés, la diminution des coûts de gestion et la création d'une dynamique de territoire. Des actions assorties d'objectifs annuels sont mises en oeuvre par Rennes Métropole qui peut, en cas de succès, compter sur un soutien financier de l'ADEME de près de 400 000 euros par an durant cinq ans.

DR

CAMPAGNE D'AFFICHAGE

DR

ATELIER RELOOKING DE MEUBLES

LES CINQ AXES

Axes du PLP

1 › Sensibilisation à l'éco-consommation (achats malins, etc.)
2 › Réduction de la production des déchets (réemploi, réparation, couches lavables, etc.)
3 › Actions emblématiques nationales (compostage, stop pub)
4 › Prévention des déchets des collectivités (éco-exemplarité)
5 › Préventions quantitative et qualitative des déchets des entreprises (formations à la prévention, réduction de l'usage d'agents toxiques, etc.)

Contrainte

Entreprendre au moins une action par axe et par an

Partenaires

Communes, chambres consulaires, Emmaüs, Envie, MCE et associations mais aussi autres services de Rennes Métropole : mission jeunesse, mission insertion, service environnement et énergie…

Rennes Métropole soutient les projets lancés par ses partenaires en leur proposant des outils de communication, des appuis méthodologiques et des aides financières.

AU PROGRAMME EN 2014

Le comité de pilotage s'est réuni en février pour orienter les actions de l'année, à la suite de quoi la mise en réseau des partenaires s'est naturellement tissée au fil de la mise en œuvre des projets. Et, comme le montrent les quelques points forts de l'année évoqués ci-après, le PLP se distingue par la diversité de ses actions et de ses partenaires.

SEMAINE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Moyens humains	Communes + partenaires + prestataires divers
Coût	23 879 € TTC
Partenaires	Communes, prestataires privés, Emmaüs, CLCV, Vert le Jardin, Le Relais, Aux Goûts du Jour…
Résultats	1 500 personnes sensibilisées et une dizaine de communes impliquées.
Perspectives	Pour les années suivantes, ne pas se focaliser sur la SERD et communiquer davantage tout au long de l'année, en lien avec les évènements organisés sur les communes adhérentes.
Reproductibilité	Ateliers faciles à mettre en place mais nécessitant des moyens humains.

AXE 1 : SENSIBILISATION À L'ÉCO-CONSOMMATION

STRUCTURE MOBILE : L'ÉTABLI DU CRIJ

Moyens humains	91 jeunes impliqués dans la préparation et l'animation de l'Établi 1 comité technique regroupant 12 associations (dont 2 structures jeunesse)
Coût	12 500 € TTC en 2014
Partenaires	Rennes Métropole, ARS, DREAL
Résultats	2 soirées Dazibao, les festivals Quartiers d'été et Tam-Tam, une soirée au Rheu. Au total, environ 4 000 personnes ont participé aux animations.
Perspectives	Appropriation de l'outil par les animateurs jeunesse des communes.
Reproductibilité	Projet nécessitant des moyens financiers non négligeables.

AXE 2 : ÉVITEMENT DE DÉCHETS

CAISSONS RÉEMPLOI EN DÉCHÈTERIES

Moyens humains	Agents de Rennes Métropole, agents des déchèteries et un responsable Tribord, le responsable de la communauté et les compagnons d'Emmaüs.
Coût	4 500 € par caisson installé
Partenaires	Tribord, Emmaüs
Résultats	Un 6e caisson en 2014 et un local de réemploi à Bruz.
Perspectives	Installation d'un local ou d'un caisson sur chaque nouvelle déchèterie ou lors des rénovations de site ; améliorer la signalétique et la communication autour de ces lieux.
Reproductibilité	Disposer d'un espace suffisant en déchèterie ; impliquer et former les gardiens concernés ; bien communiquer.

ESPACE DE GRATUITÉ SUR UN QUARTIER RENNAIS

Moyens humains	1 animatrice
Coût	Location tentes et tables.
Partenaires	Rennes Métropole, direction de quartier, maison des jeunes, bailleurs, syndics, Emmaüs.
Résultats	Environ 100 personnes.
Perspectives	Déployer cette initiative sur le territoire.
Reproductibilité	Disposer de moyens humains importants pour une bonne organisation et une bonne logistique ; impliquer les acteurs concernés ; bien communiquer.

D. Gouray
ATELIER CUISINE

D. Gouray
ATELIER SUR L'EAU

DR
TROC DE PLANTES

DR

ATELIER DE COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE

AXE 3 : BIODÉCHETS

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Moyens humains	2 agents de Rennes Métropole à la base technique de Montgermont un mercredi par mois, agents d'accueil des communes.
Coût	20 € par composteur pour l'habitant, environ le double pour Rennes Métropole.
Partenaires	Prestataires privés (Émeraude ID et Quadria). Vente dans 27 communes de Rennes Métropole.
Résultats	1 059 composteurs vendus
Perspectives	Réflexion sur la mise à disposition gratuite de composteurs plastiques en 2015 et formation lors de la diffusion.
Reproductibilité	Simple mais demande des moyens financiers et humains.

LE COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE ET EN LOTISSEMENT

Moyens humains	1 animateur pendant un an, 2 agents de terrain en contrat aidé (emploi d'avenir) + des habitants bénévoles (référents + participants).
Coût	Environ 2 500 € par site de compostage partagé accompagné.
Partenaires	Nouveau prestataire d'accompagnement (Vert le Jardin), direction de quartier, bailleurs, syndics, services techniques des communes.
Résultats	382 sites installés depuis 2006 ; 17 sites retirés.
Perspectives	Suivi, une fois par an, des sites « autonomes » (non accompagnés par le prestataire), déploiement de panneaux d'informations ; expérimentation de pavillons de compostage.
Reproductibilité	L'accompagnement durant un cycle de compostage est nécessaire mais doit être poursuivi au-delà. Renforcer la communication et la mobilisation des bénévoles sur les sites autonomes.

LE COMPOSTAGE EN RESTAURATION COLLECTIVE

Moyens humains	1 animateur.
Coût	Environ 2 450 € par structure accompagnée pendant un cycle de compostage.
Partenaires	Prestataire privé, Scop Eisenia (renouvellement du marché en 2014).
Résultats	2 nouveaux sites installés en 2014 et 3 en cours d'installation ; expérimentation nouveau matériel : composteur grande capacité ; comité technique annuel.
Perspectives	Ouverture à des sites privés (dont la restauration commerciale) pour expérimentations.
Reproductibilité	Nécessite un accompagnement technique durant au moins un cycle de compostage.

LES FORMATIONS / ANIMATIONS AU COMPOSTAGE

Moyens humains	1 animateur par formation.
Coût	500 € TTC par formation.
Partenaires	Prestataire privé (Vert le Jardin).
Résultats	3 sessions de formation à l'écocentre de La Taupinais et 6 sur les communes (77 personnes touchées).
Perspectives	Augmentation des délocalisations pour toucher plus de communes.
Reproductibilité	Formations et animations nécessitant d'importants moyens humains (en régie ou avec prestataires)

LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS VERTS

Moyens humains	Fonction des démonstrations.
Coût	Pour les particuliers en association, financement à hauteur de 50 % du coût d'achat d'un broyeur et 20 % pour l'achat d'une tondeuse mulching. Pour les communes, subvention à l'achat de broyeur à hauteur de 50 % du prix HT, tondeuse mulching (20 %) et conversion d'une tondeuse classique en recycleuse (50 % du coût HT).
Partenaires	Associations et communes.
Résultats	8 matériels subventionnés.
Perspectives	Avec la fin du PLP en juin 2015 et le lancement du projet « Zéro déchet zéro gaspillage », des objectifs ambitieux en matière de gestion de proximité des déchets verts.
Reproductibilité	Ce mode de subvention implique pour les particuliers de se grouper en association.

CONCOURS AUPRÈS DES COLLÈGES AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

Moyens humains	1 animateur RM, 1 chargé de mission Conseil général, 1 huissier, prestataires.
Coût	Le lot pour le gagnant : cours de cuisine au Centre culinaire contemporain 1 430 € + une animation Aux Goûts du Jour par établissement participant 919 € HT + animation de La Feuille d'érable 269 € HT.
Partenaires	Conseil général, La Feuille d'érable, Aux Goûts du Jour.
Résultats	4 établissements participants.
Perspectives	Sera reconduit en 2015-2016 en intégrant les écoles primaires et les lycées.
Reproductibilité	Simple à organiser mais nécessite d'importants moyens humains et financiers.

ANIMATION GASPILLAGE ALIMENTAIRE AUX GOÛTS DU JOUR

Moyens humains	1 ou 2 animateurs.
Coût	Animation stand simplifié : 670 € HT (3 h) et stand complet : 919 € HT (3 h).
Partenaires	Aux Goûts du Jour.
Résultats	36 animations dans les supermarchés, collèges, lycées, etc.
Perspectives	Élargissement à la restauration commerciale.
Reproductibilité	Nécessite des moyens financiers importants

DR

ATELIER SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

AXE 4 : ÉCO-EXEMPLARITÉ

ESPACES DE GRATUITÉ À RENNES MÉTROPOLE

Moyens humains	Groupe de travail interservices Rennes Métropole
Coût	905 €
Partenaires	Emmaüs
Résultats	2 espaces de gratuité organisés (en février avec les agents de la Direction générale des services urbains et en novembre pour tous les agents de l'hôtel d'agglomération). Participation : 150 agents.
Perspectives	À reconduire en juin autour de la Semaine du développement durable et en novembre pour la SERD + solliciter la bibliothèque des Champs Libres.
Reproductibilité	Nécessite une bonne communication en amont et des moyens humains.

AXE 5 : DÉCHETS DES ENTREPRISES ET RÉDUCTION DE LA NOCIVITÉ DES DÉCHETS

UNE JOURNÉE « EAU » JARDIN CHARTRES DE BRETAGNE
(ateliers peintures au naturel et fabrication de produits d'entretiens, collecte de produits dangereux)

Moyens humains	2 animatrices
Coût	530 € la demi-journée
Partenaires	Inspiration, Isabelle Tardif, Rennes Métropole, MCE, mairies, SMPBR, Acomex, Lysadis.
Résultats	50 personnes
Reproductibilité	Animation qui nécessite une expertise des animateurs.

DR

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE RENNES VILLEJEAN

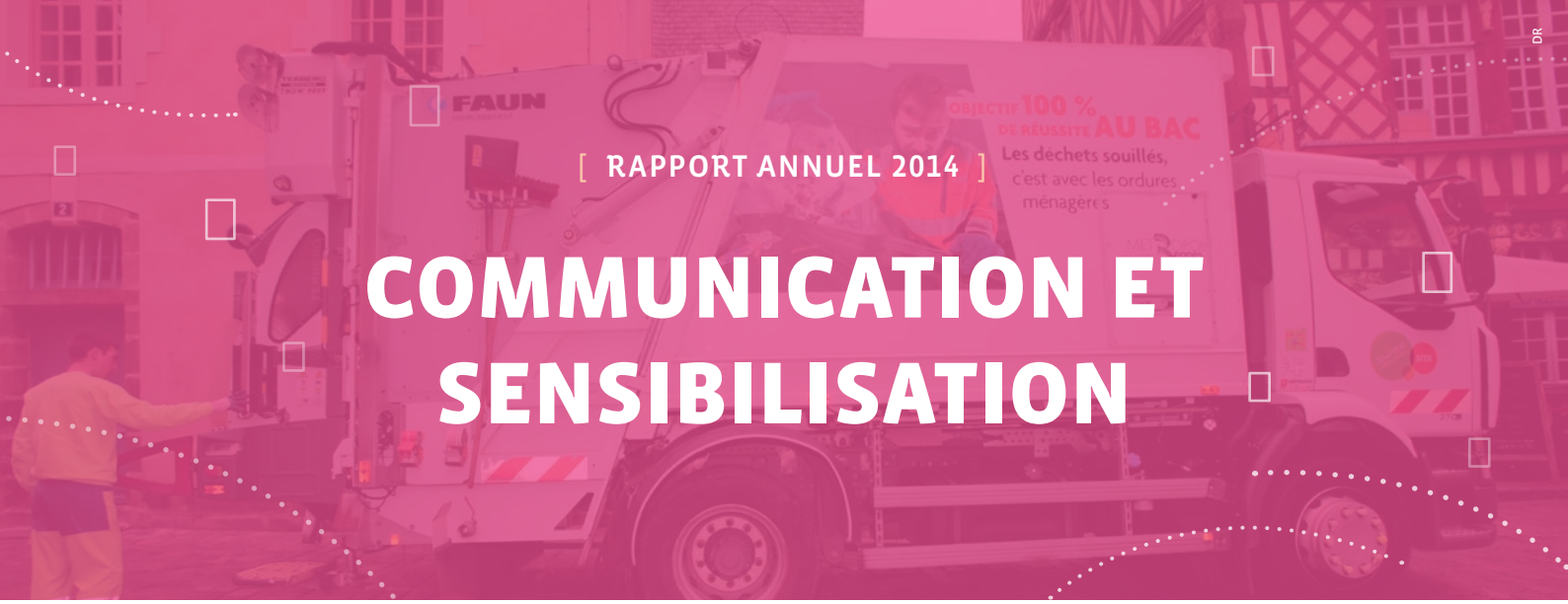

DR

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

L'implication des habitants dans la gestion et la prévention des déchets nécessite plus qu'une simple information technique. Pour sensibiliser les usagers, Rennes Métropole dispose d'outils de communications variés : standard téléphonique dédié, animations, visites d'équipements, etc.

LE NUMÉRO VERT

Ouvert cinq jours par semaine, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (sauf le jeudi où le service ferme à 11 h 30), le numéro vert a traité en moyenne 75 appels quotidiens en 2014.
Les trois agents de l'équipe renseignent les habitants sur les services (consignes de tri, ventes de composteurs, horaires des déchèteries, etc.), enregistrent et traitent les demandes d'intervention (livraison de bacs, collecte d'encombrants sur rendez-vous…) ou les signalements d'anomalies de collecte et gèrent les inscriptions aux animations, aux visites de sites ou aux formations au compostage.

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES ET COMMUNICATION EN PORTE-À-PORTE

Au 1er semestre, les ménages vivant en pavillons et petits collectifs ont, comme chaque année, reçu la visite d'agents de distribution des sacs jaunes et de communication en porte-à-porte, missionnés dans le cadre d'un marché de prestation de services. Depuis septembre, la mission a été simplifiée (suppression du volet « communication sur le tri et la prévention ») et la distribution des sacs confiée à une équipe de 6 agents métropolitains en emploi d'avenir.

La communication en porte-à-porte est toujours assurée par un prestataire et s'adresse à l'ensemble des habitants, qu'ils résident en pavillon ou en immeuble, à raison de 40 000 foyers par an.

ANIMATIONS, ATELIERS ET VISITES

L'éventail est large, des interventions proposées tout au long de l'année par des prestataires de Rennes Métropole :

- **Animations scolaires** (cycle 3) avec La Feuille d'érable et la Ligue de l'Enseignement ;
- **Réunions d'information** aux nouveaux arrivants et aux publics spécialisés tels que professionnels ou associations avec La Feuille d'érable ;
- **Ateliers autour du gaspillage alimentaire** avec l'association Aux Goûts du Jour ;
- **Démonstrations de broyage et de paillage** et formations au compostage avec l'association Vert le Jardin.

Des visites guidées sont également proposées aux habitants : centre de tri, unité de valorisation énergétique et installation de stockage de déchets non dangereux.

LES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Encarté dans le bimestriel « Rennes Métropole magazine , « Déchets malins » est un recto-verso consacré aux déchets. Distribué à plus de 200 000 exemplaires dans les boîtes à lettres des habitants du territoire, il traite de nombreux sujets en lien avec les déchets.

DÉCHETS MALINS, DANS RENNES MÉTROPOLE MAGAZINE

L'ADHÉSIVAGE DES FLANCS DE BENNES DE COLLECTE

Rennes Métropole organise chaque année des campagnes de communication sur les flancs des bennes de collectes parcourant son territoire. Thèmes choisis en 2014 : la sécurité des agents de collecte et les consignes de tri.

UNE MASCOTTE BIEN IDENTIFIÉE

Rennes Métropole dispose d'une mascotte dédiée à la communication sur les déchets. La fourmi Tritout, puisque tel est son nom, a progressivement cessé de se cantonner au strict domaine de la collecte sélective et promène aujourd'hui sa silhouette en 3D dans les campagnes de communication sur la prévention.

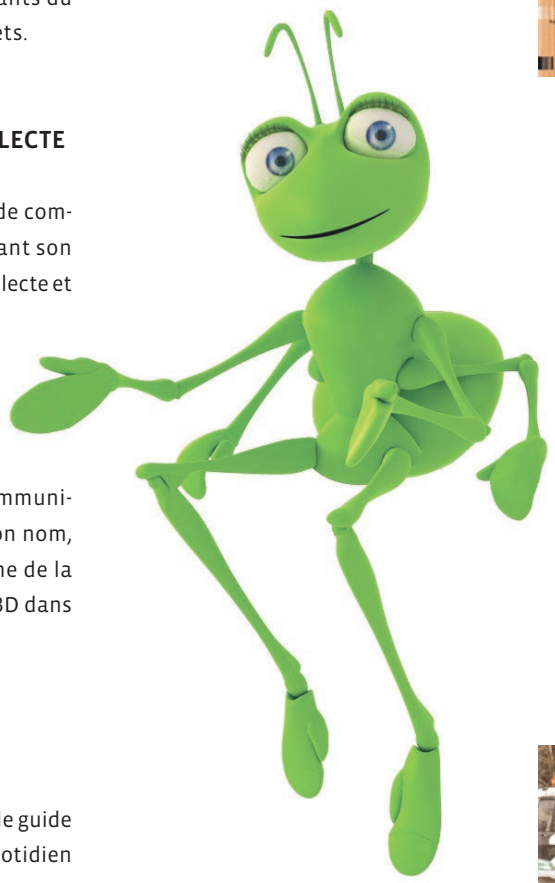

LA FOURMI TRITOUT

LE GUIDE DES DÉCHETS

Support central d'information à destination du grand public, le guide des déchets recense quantité d'infos pratiques utiles au quotidien (tableaux des consignes de tri, liste des déchèteries, etc.) et comporte une partie importante sur la prévention et la réduction des déchets. Distribué lors d'opérations de communication en porte-à-porte, il est à disposition de chacun dans les mairies et divers lieux publics et disponible en téléchargement sur le site internet de Rennes Métropole.

LE GUIDE DES DÉCHETS

L'INTERNET

www.metropole.rennes.fr › L'outil essentiel de la communication sur Internet est le site de Rennes Métropole .
www.dechets.ca-change-tout.fr › Le Programme local de prévention des déchets dispose de son propre outil, déclinaison du site du plan climat énergie de Rennes Métropole.
www.miniwaste.eu › Le site internet du programme européen Miniwaste, qui s'est achevé fin 2012, sera alimenté jusqu'en 2017.
www.uve-rennesmetropole.fr › Rennes Métropole a lancé en juin 2014 un site internet dédié à son unité de valorisation énergétique et alimenté par le délégataire Sobrec .

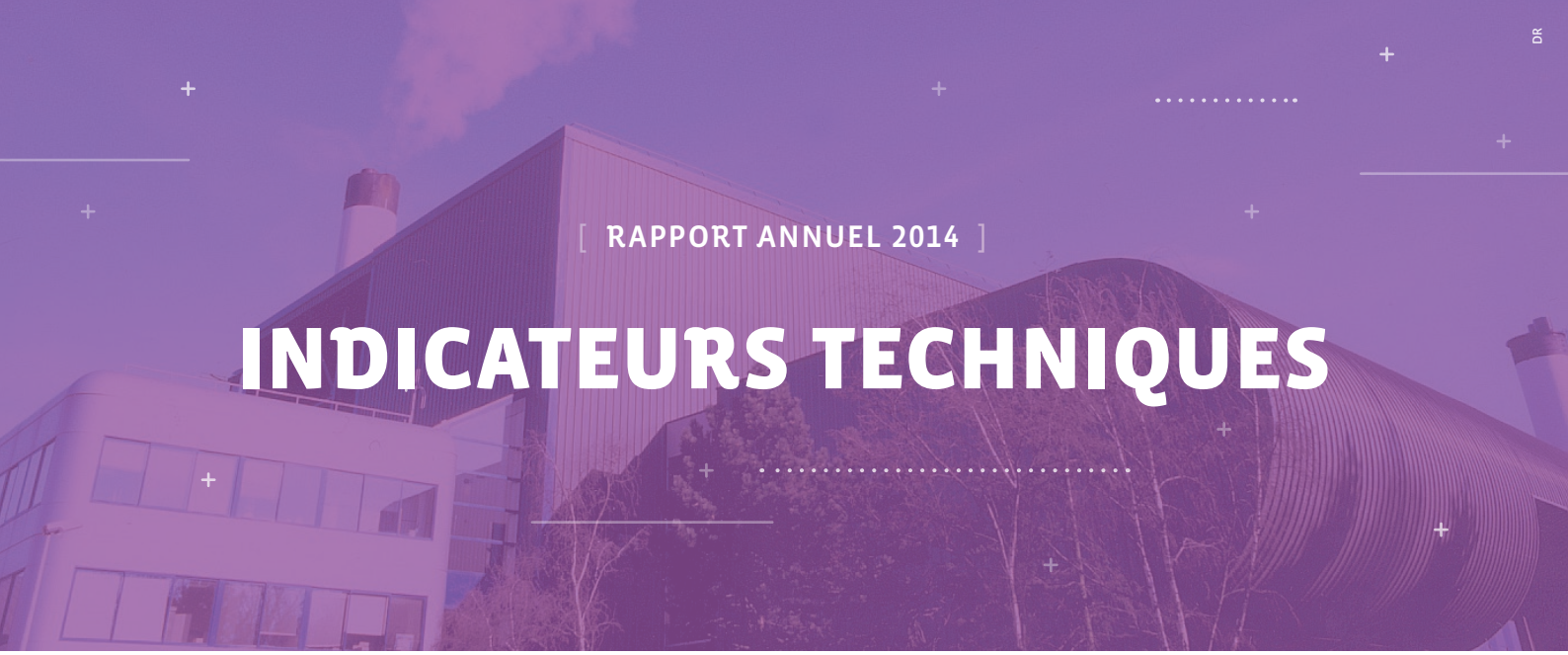

DR

[RAPPORT ANNUEL 2014]

INDICATEURS TECHNIQUES

L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

Les schémas de collecte mis en œuvre sur le territoire sont fonction du contexte urbain :

TYPE DE DÉCHETS	CAS GÉNÉRAL	CAS PARTICULIERS
Ordures ménagères Emballages et journaux-magazines	Porte-à-porte	Apport volontaire *Rennes centre-ville, quartiers à l'habitat très dense, secteurs urbains récents*
Verre	Apport volontaire	Porte-à-porte *350 professionnels (soumis à la redevance spéciale pour ce service)*
Déchets verts	Déchèteries et plateformes déchets verts	Porte-à-porte *Secteur intrarocade*
Autres déchets (Encombrants, DEEE, DDS, Dasri…)	Déchèteries	Collectes spécifiques • *opérations Tritout* • *collecte en stationnement sur les marchés* • *collecte sur appel pour les encombrants (secteur intrarocade)*

DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES ET ORDURES RÉSIDUELLES

Les contenants

Des contenants sont mis à disposition des usagers pour la collecte des recyclables et des ordures ménagères résiduelles. Ces bacs sont adaptés au type d'habitat :

TYPE D'HABITAT	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES ET JOURNAUX-MAGAZINES
Pavillons et petits collectifs *43 % des usagers*	Bacs roulants à couvercle vert *(de 140 à 240 litres)*	Sacs jaunes transparents *(50 litres)*
Collectifs de plus de 5 logements *44 % des usagers*	Bacs roulants à couvercle vert *(de 240 à 770 litres)*	Bacs roulants à couvercle jaune éventuellement operculés *(de 240 à 770 litres)*
Collectifs et pavillons desservis en apport volontaire *13 % des usagers*	Bornes aériennes ou enterrées	Bornes aériennes ou enterrées

La gestion du patrimoine de contenants est répartie entre :

- Une équipe technique du Service valorisation des déchets ménagers, basée à Montgermont. Six agents livrent les bacs roulants et assurent la réparation des bacs et des colonnes d'apport volontaire (les matériels défectueux étant conditionnés pour être recyclés). Depuis septembre 2014, l'équipe compte six agents supplémentaires, en emploi d'avenir, chargés de la distribution annuelle des sacs jaunes de collecte sélective auprès des 83 000 foyers concernés ;

- Des prestataires pour les opérations d'envergure, comme le renouvellement du parc sur tout un secteur ou des campagnes d'entretien préventif des conteneurs enterrés ;

- Jusqu'à juin 2014, un prestataire pour la distribution des sacs jaunes.

Les véhicules

Le matériel utilisé depuis 2010 est performant, tant en terme environnemental (camions aux normes euro V – EEV) que pour ses outils de suivi. Les bennes de collecte en porte-à-porte sont dotées d'équipements d'identification et pesée dynamique des bacs par puce RFID. Rennes Métropole dispose également d'un système de suivi par satellite du positionnement des véhicules, relié à une plateforme Internet de consultation.

Véhicules de collecte en porte-à-porte :

- 30 bennes à ordures ménagères (19 et 26 t)
- 2 microbennes (7,5 et 12 t)

Véhicules de collecte en apport volontaire :

- 4 camions grues à compaction pour les ordures ménagères et les recyclables
- 3 camions grues de 26 tonnes pour le verre.

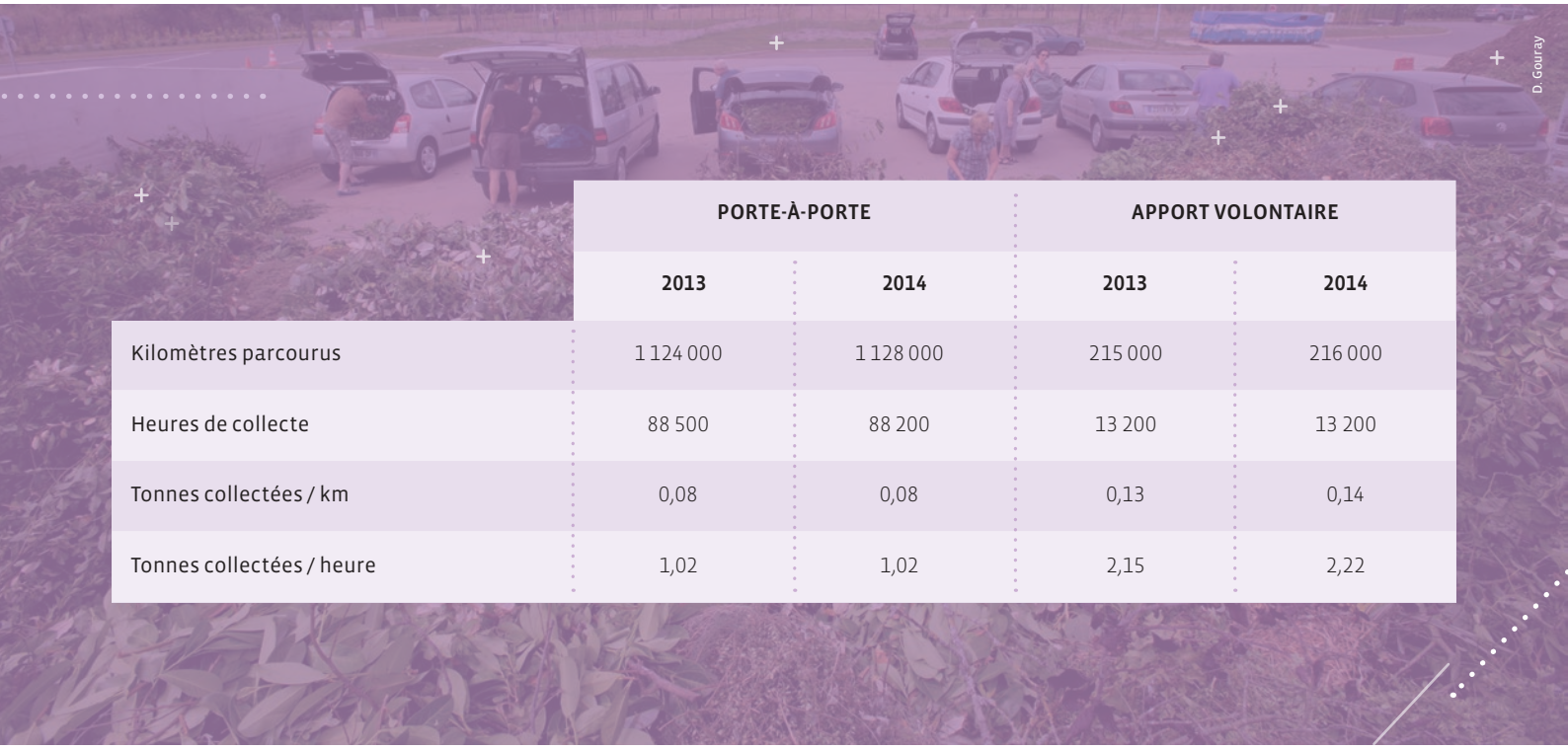

D. Gouray

	PORTE-À-PORTE		APPORT VOLONTAIRE	
	2013	2014	2013	2014
Kilomètres parcourus	1 124 000	1 128 000	215 000	216 000
Heures de collecte	88 500	88 200	13 200	13 200
Tonnes collectées / km	0,08	0,08	0,13	0,14
Tonnes collectées / heure	1,02	1,02	2,15	2,22

Ces ratios très satisfaisants témoignent de l'efficacité des collectes.

La collecte en porte-à-porte

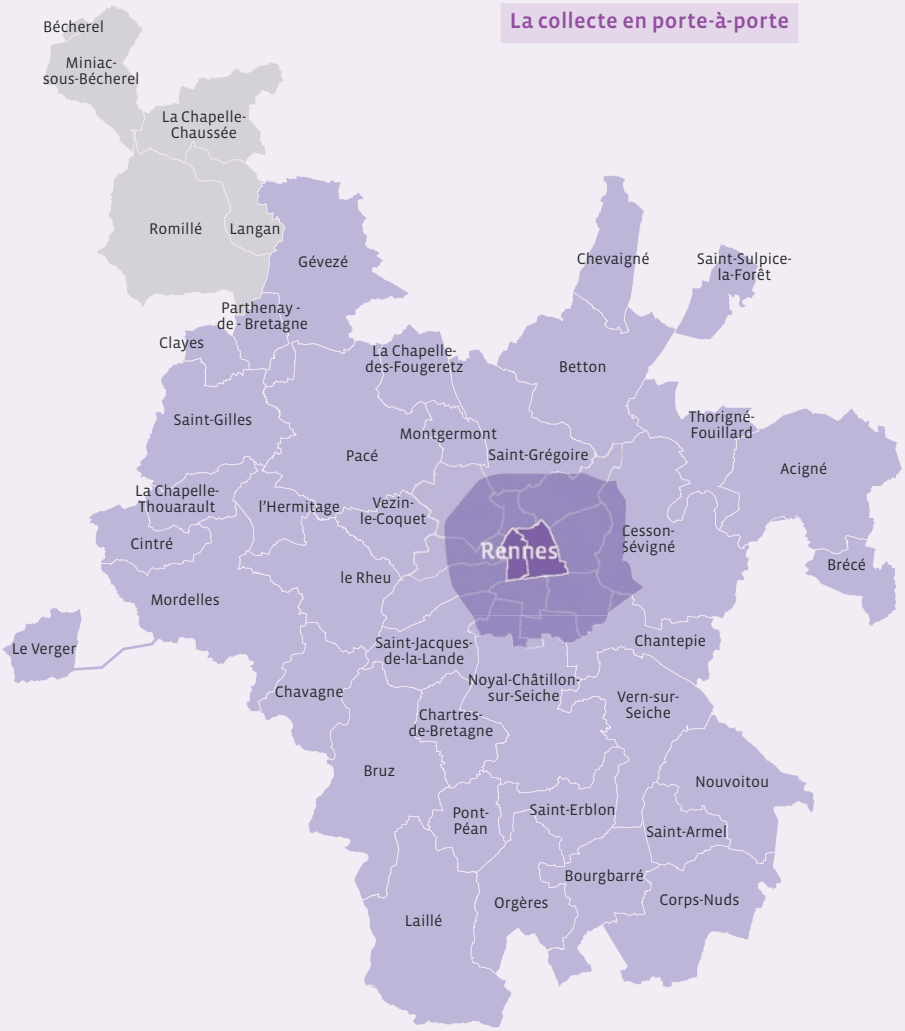

LÉGENDE

Ordures ménagères
1 collecte + une 2e collecte pour 250 adresses à forte production de déchets fermentescibles (restauration collective…)

Déchets recyclables
1 collecte

Ordures ménagères
Immeubles : 2 collectes
Pavillons et petits collectifs : 1 collecte

Déchets recyclables
1 collecte

Ordures ménagères
3 collectes (6 collectes de lundi au samedi pour 250 adresses aux faibles capacités de stockage)

Déchets recyclables
2 collectes

Source : Cadastre, Insee, Ville de Rennes, Rennes Métropole

CHIFFRES CLÉS

376 000
habitants desservis, soit 88 % de la population*

20 080
bacs roulants pour les recyclables

109 900
bacs roulants pour les ordures ménagères

6 millions
de sacs jaunes par an pour 83 000 foyers

3 800
bacs recyclés

* Les 5 nouvelles communes n'étant pas comprises.

La collecte en apport volontaire

Entamée en 2005, la mise en place de conteneurs enterrés se poursuit. L'installation de ces matériels est plus onéreuse que celle des conteneurs « aériens » mais ils sont en contrepartie plus silencieux, plus esthétiques, plus accessibles et d'une durée de vie supérieure.

Bornes d'apport volontaire par flux et par type

C'est sur le flux verre qu'on compte le plus de conteneurs aériens.
200 d'entre eux ont été renouvelés en 2014.

La télérelève du niveau de remplissage des conteneurs

Depuis fin 2011, chacune des bornes d'apport volontaire de Rennes Métropole est équipée d'une sonde qui détecte le niveau de remplissage du conteneur.

OBJECTIFS DE LA TÉLÉRELÈVE

Améliorer le service en anticipant l'échéance de saturation de chaque borne, évitant ainsi son débordement

Optimiser les circuits de collecte en adaptant le vidage de chaque borne à son propre rythme de remplissage

DÉCHETS VERTS

Une collecte de déchets verts en porte-à-porte est proposée sur le territoire intrarocade en raison d'une moindre densité d'équipements sur ce secteur. 2 516 tonnes ont été collectées en 2014, en augmentation de 4 % par rapport à 2013.

AUTRES DÉCHETS

Les encombrants

Les encombrants sont les déchets volumineux provenant des ménages qui ne peuvent être collectés ni en ordures ménagères, ni en collecte sélective. La règle générale pour ces déchets est celle de l'apport volontaire en déchèterie mais des alternatives existent : recyclerie, mini-déchèteries (opérations Tritout, voir plus loin) ou service de collecte sur rendez-vous [6]. On note une forte augmentation des encombrants collectés entre 2013 et 2014 (sauf pour les dépôts sauvages) :

ENCOMBRANTS	2013	2014	ÉVOLUTION
Collectes en déchèteries *(hors caissons réemploi)*	8 433 t	9 634 t	14 %
Collectes en opérations Tritout	183 t	196 t	7 %
Collectes sur rendez-vous	150 t	168 t	12 %
Apports directs au centre de tri [7]	709 t	833 t	17 %
Dépôts sauvages	247 t	233 t	- 6 %
Soit au total par habitant	23,3 kg	26 kg	12 %

(6) Proposé dans la partie intrarocade de Rennes Métropole, ce service en porte-à-porte s'adresse aux particuliers qui ne peuvent transporter eux-mêmes leurs encombrants en déchèterie (3 objets au maximum, rendez-vous pris par téléphone via le numéro vert).

(7) Ces apports proviennent des bailleurs sociaux, des terrains des Gens du voyage, d'Emmaüs et de la base technique du service déchets de Rennes Métropole.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Pour se débarrasser de leurs appareils électriques et électroniques, les habitants de l'agglomération ont le choix entre le magasin qui leur vend un appareil neuf, la recyclerie et le réseau de déchèteries. Il existe en outre pour les petits appareils électriques, un service de collecte en stationnement sur les marchés rennais, ou ailleurs sur demande des communes.

DEEE	2013	2014
Poids	2 001 t	1 991 t
Soit par habitant	4,8 kg	4,7 kg

Le poids des DEEE a légèrement diminué malgré une augmentation du nombre d'appareils collectés. L'explication réside dans la répartition des appareils : les petits appareils électriques ont été plus nombreux en 2014 (+ 17 %), tandis que les DEEE plus lourds (lave-vaisselle, fours…) diminuaient.

Les déchets diffus spécifiques (DDS) [8]

Les DDS sont l'ensemble des produits de la maison dangereux pour la santé ou l'environnement : aérosols, produits chimiques, acides, pots de peinture, piles et accumulateurs, filtres à huiles, etc. Ils sont collectés en déchèteries et en points d'apport volontaire mobiles (marchés de Rennes et opérations Tritout sur les communes périphériques).
Ces déchets sont triés et conditionnés avant d'être dirigés vers les filières de valorisation, neutralisation et élimination.

DDS	2013	2014
Nombre d'opérations Tritout	24	19
Poids	7,6 t	5,4 t

Trouvez le lieu de collecte le plus proche de chez vous :
dechets.rennesmetropole.fr

(8) Remplace l'ancienne dénomination « déchets dangereux des ménages » (DDM).

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

En font partie les seringues et aiguilles des personnes en autotraitement et celles des toxicomanes. Depuis le 1er janvier 2014, c'est l'éco-organisme DASTRI qui, au titre de la responsabilité élargie des producteurs, est chargé de la collecte et de l'élimination des « boîtes à aiguilles » déposées dans les 87 pharmacies partenaires, ainsi que de la communication entourant ce dispositif.
Rennes Métropole assure quant à elle la collecte des seringues récupérées par l'association AIDES (573 kg en 2014).

AUTRES TYPES DE COLLECTES

Les opérations Tritout et Jetez utile

Les opérations Tritout sont des opérations de déstockage des encombrants et des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux des ménages). Elles sont organisées par Rennes Métropole sur demande des communes.

Les opérations Jetez utile ont lieu à l'entrée des déchèteries. Organisées avec Emmaüs, elles consistent à récupérer des encombrants réutilisables déposés par les habitants. Une semaine avant chaque opération, Emmaüs propose une tournée gratuite d'enlèvement à domicile des gros volumes d'encombrants. NB : les opérations Jetez Utile étant organisées sur les seules déchèteries dépourvues de local ou de caisson réemploi, elles ont naturellement diminué en 2014.

Tritout et Jetez utile	2013	2014
Nombre d'opérations Tritout	45	39
Nombre d'opérations Jetez utile	28	16
Déchèteries concernées (Jetez utile)	14	9

Le réemploi en déchèteries

Fruit d'un partenariat entre Emmaüs et Rennes Métropole, la présence de caissons réemploi sur 6 déchèteries permet à l'association d'y collecter directement les objets réutilisables déposés par les usagers.
Depuis mars 2014, la déchèterie de Bruz comporte un local réemploi de 200 m². Emmaüs, présent tous les jours, y récupère les objets réutilisables déposés par les particuliers, avant de les retaper puis de les revendre.

LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Toutefois, le service public peut prendre en charge leurs déchets assimilables aux déchets ménagers, jusqu'à 10 000 litres par semaine. La collecte est alors assurée comme celle des déchets ménagers mais ce service est soumis à l'application d'une redevance spéciale, complémentaire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et rendue obligatoire par la loi du 13 juillet 1992.

La redevance spéciale « collecte et traitement »

Cette redevance concerne les déchets non ménagers collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire et les emballages en verre collectés en porte-à-porte. Depuis 2012, elle est appliquée selon des règles simplifiées et homogénéisées :

- Disparition des abattements pour les sites administratifs et de bureaux (censés compenser la présence de papier dans les ordures, ces abattements n'encourageaient pas le recyclage du papier) ;
- Seuil d'assujettissement de 1 000 litres par semaine, commun à tous les producteurs.

– de 52 m³ collectés par an	**Entre 52 m³ et 520 m³ par an**	**+ de 520 m³ collectés par an**
Pas de redevance spéciale	Redevance spéciale pour le volume excédant les 52 m³	Pas de prise en charge par le service public de collecte

Les bacs des professionnels étant identifiés au moyen d'une puce, les factures portent sur les bacs réellement collectés.

La redevance spéciale « apports en déchèteries »

Depuis 2012, Rennes Métropole facture aux professionnels les dépôts de leurs déchets en déchèteries. *Pour en savoir plus sur les redevances, se reporter au chapitre « Indicateurs financiers ».*

Déchets déposés en déchèteries par les professionnels (en m³)

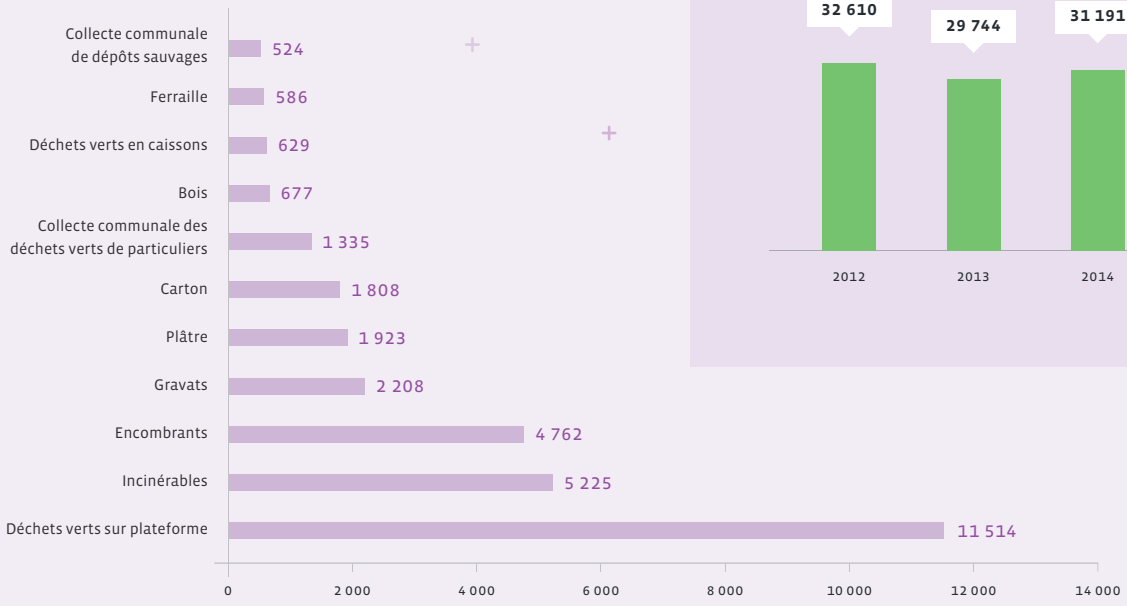

Ensemble des dépôts (en m³)

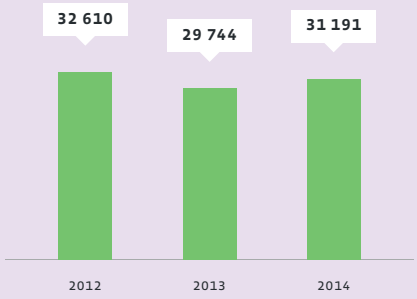

La collecte du verre en porte-à-porte

Les professionnels qui produisent de grosses quantités de verre peuvent bénéficier d'un bac individuel, collecté d'une fois la semaine à une fois le mois. Ce service est soumis à redevance spéciale. Poids collecté en 2014 : 844 t (+41 % par rapport à 2013).

La collecte des papiers et cartons

Papiers de bureau : sur rendez-vous au plus une fois par mois, en appelant La Feuille d'érable, prestataire de Rennes Métropole. Poids collecté en 2014 : 515 t (-7 %).
Cartons : collecte assurée en porte-à-porte et à hauteur d'1 m³ par collecte, dans le centre rennais et dans les secteurs commerciaux de Rennes Métropole. Poids collecté en 2014 : 2250 t (+4 %).

D. Gouray

LA DÉCHÈTERIE DE BRUZ

LES DÉCHÈTERIES ET PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS

Les déchèteries sont des centres d'apport volontaire mis à disposition des habitants pour recevoir les déchets non collectés en porte-à-porte.

Déchèteries	18
Plateformes de déchets verts	5
Exploitation « haut de quai »	Société Tribord
Plages d'ouverture	de 5 à 11 demi-journées par semaine, du lundi au samedi
Ouverture aux professionnels	Oui, sauf le samedi

Les temps d'accès aux sites

Une étude portant sur les habitations géolocalisées[9] de Rennes Métropole (soit 9/10e des foyers), montre que près de 90 % des usagers sont situés à moins de 6 minutes en voiture d'une déchèterie ou d'une plateforme de déchets verts.

Total moins de 6 min : 89,3%

0 - 2 min	2 - 4 min	4 - 6 min	6 - 8 min	8 - 10 min	10 - 15 min	15 - 20 min
7,8 %	32,3 %	49,3 %	8,2 %	2,0 %	0,5 %	0,002 %

(9) La géolocalisation est un procédé permettant de positionner un objet (une habitation, par exemple) sur un plan ou une carte à l'aide de ses coordonnées géographiques.

Accessibilité du réseau de déchèteries

LÉGENDE

- Déchèterie RM
- Déchèterie autre EPCI
- Plateforme déchets verts RM
- 0 - 2 min
- 2 - 4 min
- 4 - 6 min
- 6 - 8 min
- 8 - 10 min
- 10 - 15 min
- 15 - 20 min

Source : Cadastre, RVA Rennes Métropole

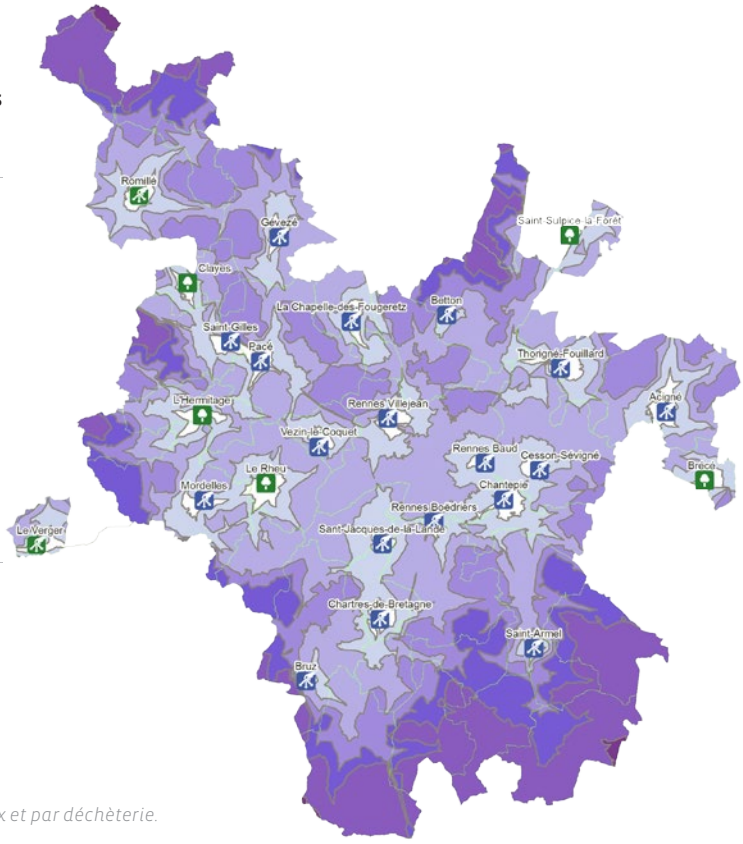

Déchets collectés

Voir en annexe le détail des tonnages par flux et par déchèterie.

Le compactage des déchets

Depuis 2010, la compaction des déchets est réalisée sur 13 déchèteries par le prestataire en charge de la gestion du haut de quai. Cette opération vise à réduire les volumes de déchets à transporter. On estime cette diminution à un tiers des rotations de bennes pour les déchets compactés (donc hors gravats/plâtre).

Dégradations et vols

Comme l'année précédente, la sécurisation des déchèteries a donné lieu en 2014 à des mesures particulières :

- Marquage des DEEE et des batteries ;
- Rondes par une société de surveillance ;
- Enlèvement quotidien des DEEE et des batteries sur plusieurs déchèteries, y compris le samedi ;
- Dépôt de plainte systématique en cas de flagrant délit (grâce à la société de surveillance) ;
- Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur les déchèteries de Bruz et Cesson-Sévigné ;
- Installation d'alarmes anti-intrusion pour les locaux des déchèteries de Betton, Bruz, Cesson-Sévigné et Saint-Armel ;
- Éclairage extérieur sur détection de mouvement dans les déchèteries d'Acigné, Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie et Saint-Armel.

Conséquence : les récupérateurs et les incidents liés à leur présence sont beaucoup plus rares aux heures d'ouvertures. Les tentatives d'effractions restent toutefois nombreuses, comme en témoigne le nombre de cadenas à remplacer.

INCIVILITÉS EN DÉCHÈTERIES	2013	2014	ÉVOLUTION
Fermetures de sites à l'initiative des agents d'accueil liées à la récupération	5	0	- 100 %
Incidents liés à la récupération et au vandalisme (dégradation de clôture ou de locaux, fouille des contenants, etc.)	1 810	971	- 46 %
Remplacements de serrures ou cadenas fracturés	1 420	989	- 30 %
Relevés d'immatriculation par les agents, de véhicules procédant à de la récupération	260	114	- 56 %

LE TRI DES EMBALLAGES ET LA VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS

D. Gouray

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés. Cette prestation est confiée à la société Véolia Propreté dans le cadre d'un marché de prestations de services lancé en janvier 2010.
Situé dans la ZI Lorient à Rennes et propriété de Véolia, un centre de tri d'une capacité annuelle de 40 000 tonnes trie les déchets de Rennes Métropole et ceux d'autres collectivités.
Le recyclage des matériaux est réalisé dans le cadre d'un contrat de reprise (voir détail des intervenants en page « Les acteurs de la gestion des déchets »).
Pour des raisons écologiques et de sécurité, Rennes Métropole a lancé en 2011 le projet Valorail : depuis, les journaux, revues et magazines, les cartons et cartonnettes ainsi que les plastiques sont convoyés vers leurs sites de recyclage par le train.

TRI DES RECYCLABLES (EN KG/HAB.)	2010	2011	2012	2013	2014
Journaux et magazines	28,05	27,45	24,90	22,96	22,90
Cartonnettes	5,88	6,58	5,34	5,48	5,86
Gros de magasin (papier de qualité inférieure)	4,46	4,90	5,63	5,37	4,28
Plastiques	3,85	3,91	3,79	3,44	3,64
Métaux ferreux	1,62	1,74	1,50	1,66	1,01
Tétrabriques	0,91	0,72	0,92	0,88	0,80
Sacs	0,44	0,39	0,33	0,25	0,30
Métaux non ferreux	0,07	0,05	0,04	0,07	0,05
TOTAL VALORISÉ	**45**	**46**	**42**	**40**	**39**
Refus de tri	12,9 %	13,4 %	13,7 %	15,8 %	16,5 %

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS

L'exploitation de l'UVE est confiée jusqu'en 2017 à la société Sobrec (Société bretonne d'exploitation de chauffage) dans le cadre d'une délégation de service public. Un site internet dédié au fonctionnement de l'usine a été mis en ligne en 2013 : www.uve-rennesmetropole.fr

Principes de fonctionnement

Équipée de trois fours fonctionnant 24h/24 et 7j/7, l'UVE a traité en 2014 142 250 tonnes de déchets en provenance de Rennes Métropole, de collectivités voisines et d'entreprises privées (91 % de ces déchets sont d'origine ménagère, le reste étant des déchets d'activités économiques).
L'énergie récupérée de la combustion des déchets est valorisée sous deux formes : chaleur et électricité (principe dit de cogénération). En 2014, la chaleur produite par l'UVE a ainsi couvert plus de 93 % des besoins du réseau de chauffage (chauffage urbain et eau chaude sanitaire), lequel s'étend sur les quartiers de Villejean et Beauregard et le centre hospitalier de Pontchaillou, soit l'équivalent de 20 000 logements.

Tonnages traités

Déchets reçus à l'UVE (en tonnes)

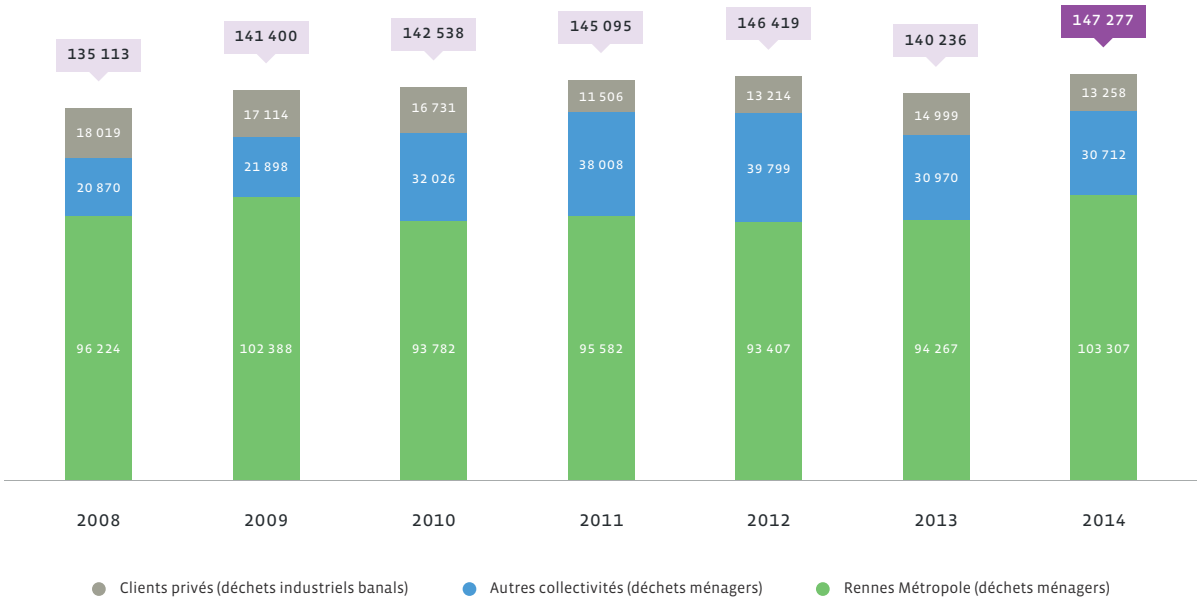

Valorisations énergétique et électrique

Du fait de la clémence de l'hiver, l'appel du réseau a baissé en 2014, ce qui s'est traduit par une moindre fourniture de chaleur et une augmentation de la production électrique. En outre, la disponibilité des installations ayant été améliorée, 93 % des besoins du réseau ont été couverts par la chaleur produite par l'unité de valorisation énergétique.

	2011	2012	2013	2014	Évo. 13-14
Chaleur produite par l'UVE (en MWh)	297 104	289 528	280 469	**286 044**	2 %
Chaleur fournie au chauffage urbain (en MWh)	109 624	129 708	129 064	**122 380**	- 5,2 %
Électricité produite par le turbo-alternateur (en MWh)	30 284	35 339	34 369	**37 644**	9,5 %
Électricité produite par la cogénération [10] (en MWh)	194	333	60	**95**	60,2 %
Électricité consommée par l'UVE (en MWh)	14 898	14 778	15 056	**16 065**	6,7 %
Électricité vendue à EDF (en MWh)	18 770	21 529	19 657	**19 903**	1,3 %

(10) Les cogénérateurs ne sont mis en route qu'en cas de pics de la demande électrique.

Graves de mâchefers de l'UVE de Rennes Métropole valorisés en sous-couche routière en 2014 (en tonnes)

Sous-produits de l'incinération

La combustion génère des mâchefers et des REFIOM. La production relativement stable de ces deux sous-produits témoigne d'un fonctionnement maîtrisé des installations.

LES MÂCHEFERS

Les mâchefers sont des résidus de l'incinération des ordures ménagères, constitués en majorité des matériaux incombustibles des déchets (verre, métal…). Transformés en graves de mâchefers au terme d'un processus de maturation et de déferraillage, ils sont valorisés en sous-couche routière s'ils sont conformes aux seuils réglementaires. Les opérations de déferraillage à l'UVE et sur la plateforme de maturation d'Eurovia à Vignoc ont permis d'extraire des mâchefers 3 000 tonnes de métaux ferreux et non ferreux. En 2014 ont été valorisées en technique routière 12 125 tonnes de graves à Rennes Métropole.

LES REFIOM

Les REFIOM sont les résidus de l'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Depuis 2013, une partie d'entre eux est enfouie dans une installation de stockage de déchets dangereux appartenant à l'entreprise Séché éco-industries. Le restant est valorisé en cavité saline en Allemagne par l'entreprise Minéral+.

	2011	2012	2013	2014
TONNAGE INCINÉRÉ	**145 095**	**146 420**	**140 236**	**142 254**
Mâchefers	25 896	26 306	24 581	24 120
soit en % du tonnage incinéré	17,85 %	17,97 %	19,2 %	17 %
Refiom	5 453	5 815	5 660	5 726
soit en % du tonnage incinéré	3,76 %	3,97 %	4 %	4 %
Acier valorisé	2 517	2 438	2 377	2 547
soit en % du tonnage incinéré	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,8 %

Suivi environnemental

Outils de contrôles :

- Autocontrôles permanents au moyen de préleveurs installés sur les trois lignes ;
- Contrôles semestriels externes réalisés en cheminée par des laboratoires indépendants ;
- Suivis environnementaux de l'impact des retombées atmosphériques aux alentours de l'usine par trois méthodes différentes (lait, lichens et collecteurs de précipitations).

Tous les résultats de ces contrôles sont transmis à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chargée à la préfecture du suivi de l'UVE, et sont présentés chaque année aux membres de la commission de suivi de site.
Tous les résultats obtenus (publiés sur www.uve-rennesmetropole.fr) montrent qu'il n'existe aucun impact significatif de l'usine sur son environnement.

SUIVI DES ÉMISSIONS DE DIOXINES ET FURANES

Depuis deux ans, les émissions de dioxines et furanes sont suivies en continu au moyen de cartouches de prélèvement installées sur chacune des trois lignes. Les résultats enregistrés sont 30 à 50 fois inférieurs aux seuils réglementaires.

Les engagements du délégataire

Sobrec travaille à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'usine, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de management de l'énergie engagé avec l'ISO 50 001. Un autre engagement important du contrat était l'installation d'un broyeur à encombrants.
Ce dernier fonctionne depuis le 1er juin 2014 et permet aux encombrants non valorisables des déchèteries d'être traités à l'usine plutôt que de finir en enfouissement (la capacité de traitement de l'usine étant limitée, ces déchets encombrants viennent en substitution de déchets d'activités économiques). Chaque tonne d'encombrants fournit 2 MWh d'énergie transformée en chaleur ou en électricité.

L'ISDND

Créée en 1992 et propriété de Rennes Métropole, l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) des Hautes-Gayeulles est un espace clos et gardienné d'une superficie de 15 ha, dont 11,5 ha sont dédiés au stockage de déchets non valorisables.
Y sont notamment acceptés les balayures de voirie des communes de Rennes Métropole, le plâtre collecté en déchèteries et les sables de stations d'épuration.
En 2014, 9000 tonnes ont été enfouies, soit un tonnage largement inférieur aux 20 000 tonnes de capacité annuelle fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.
Depuis 2007, le prestataire en charge de l'exploitation du site est l'entreprise Charier DV.

Tonnages enfouis à l'ISDND

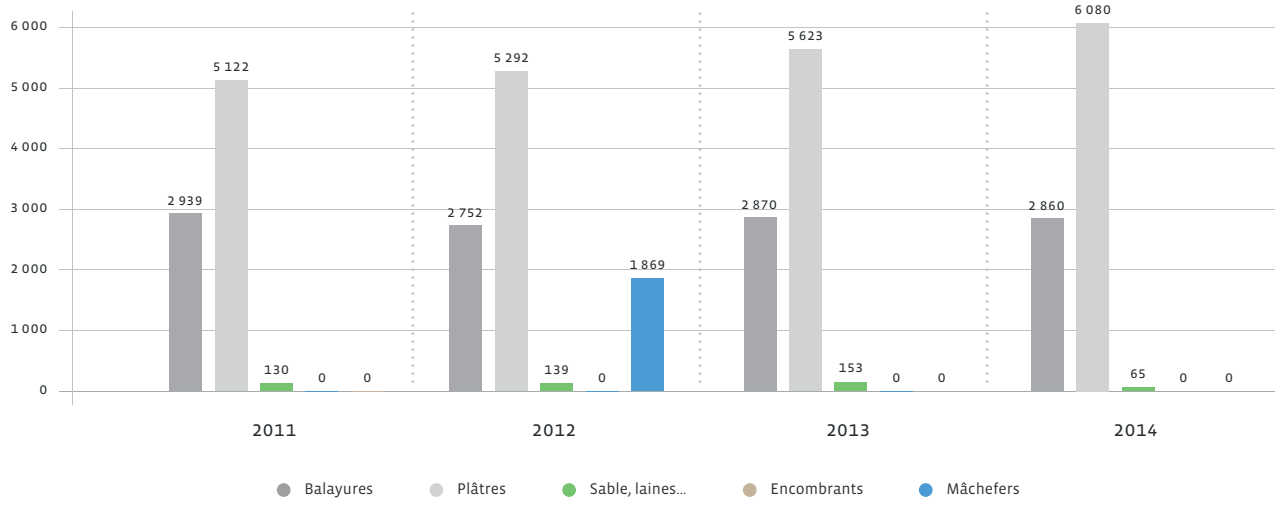

La très légère augmentation des tonnages accueillis (+ 4 % de 2013 à 2014) est due aux quantités de plâtres traités.

[RAPPORT ANNUEL 2014]

CHIFFRES CLÉS

Gestion des déchets en 2014

Ont été collectées 202 865 tonnes de déchets des ménages et déchets assimilés

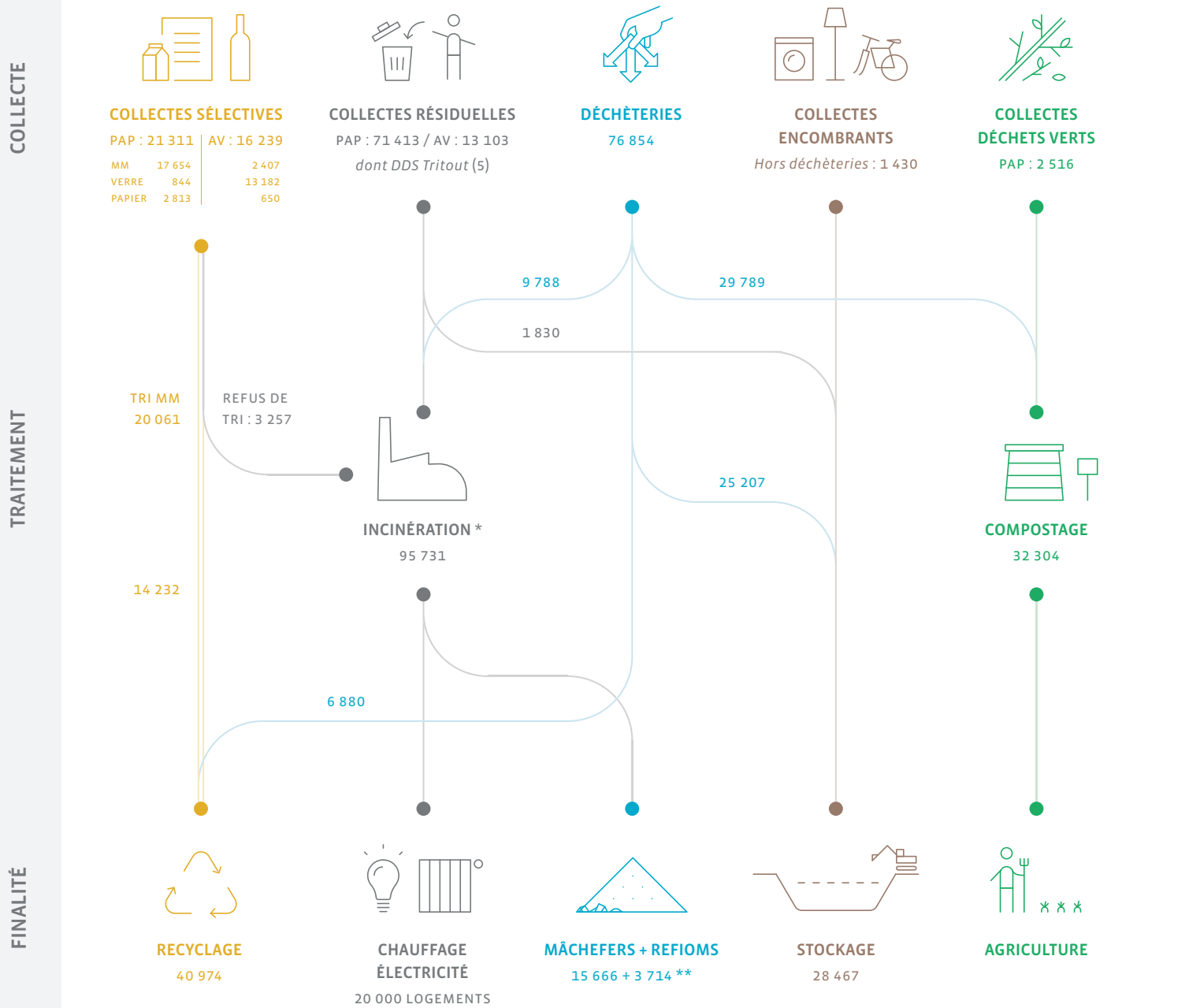

PAP : porte-à-porte / AV : apport volontaire / MM : multimatériaux (emballages + journaux, revues et magazines

* Dont 762 t dans des unités de traitement thermique hors rennes métropole / ** Résidus de l'incinération des déchets de Rennes Métropole

Déchets collectés (en tonnes)

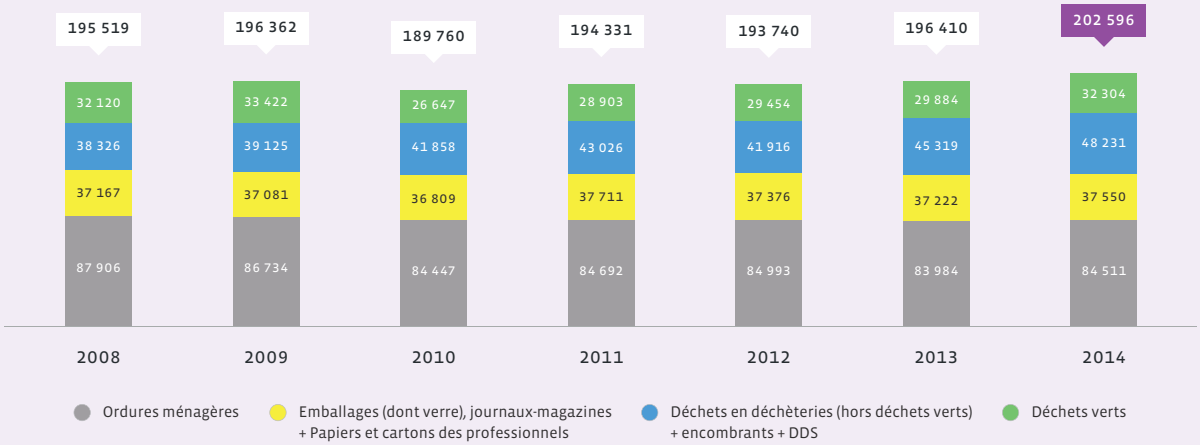

Déchets collectés (en kg par habitant)

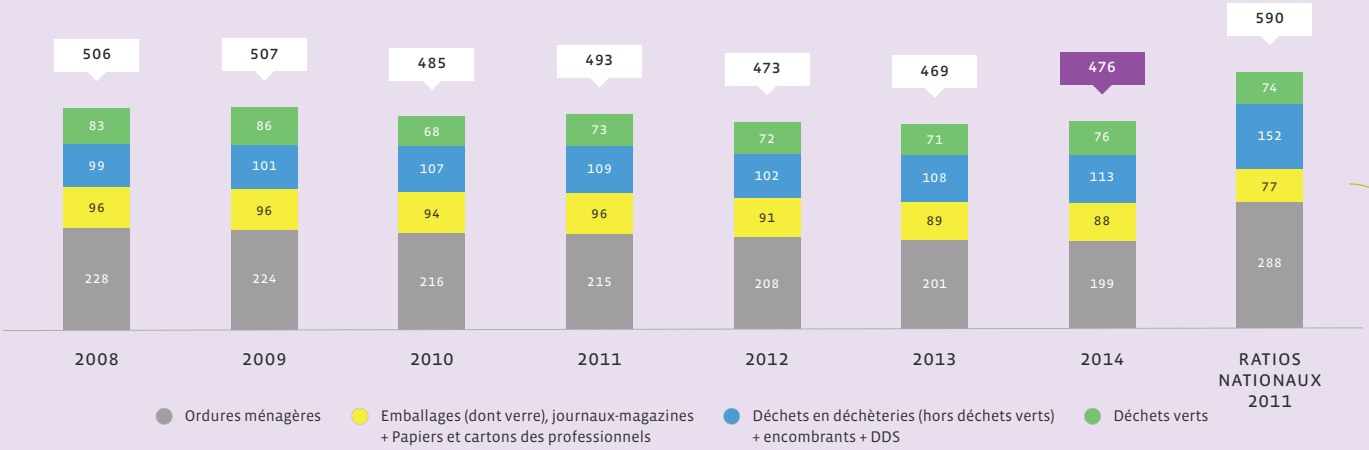

La production de déchets par habitant a cru en 2014, malgré la poursuite de la diminution des ordures ménagères et assimilées.
En cause : l'augmentation des tonnages en déchèteries.

Déchets ménagers recyclables collectés (en kg par habitant)

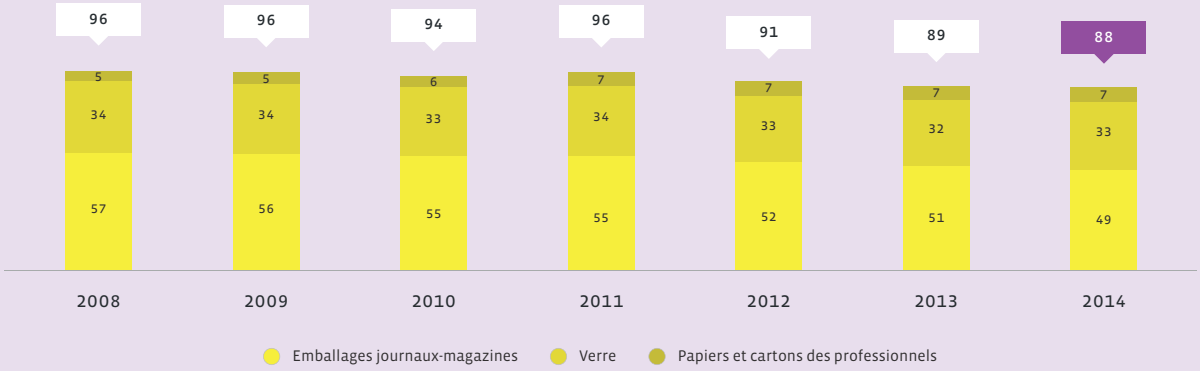

Le flux « Emballages et journaux-magazines » continue de décroître.

Mode de traitement de l'ensemble des déchets collectés

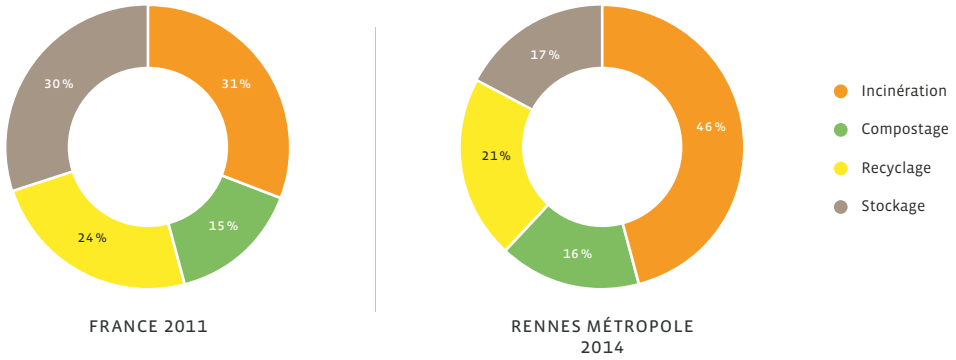

On incinère plus et on stocke moins les déchets à Rennes Métropole qu'au plan national.
Ce que ne donne pas ce graphique, c'est la quantité de déchets que la politique locale de prévention a permis d'éviter.

LES OBJECTIFS DU PLAN NATIONAL DÉCHETS (PND) 2014 - 2020

Objectif 2020 :
- 10 % de déchets ménagers et assimilés par habitant par rapport à 2010

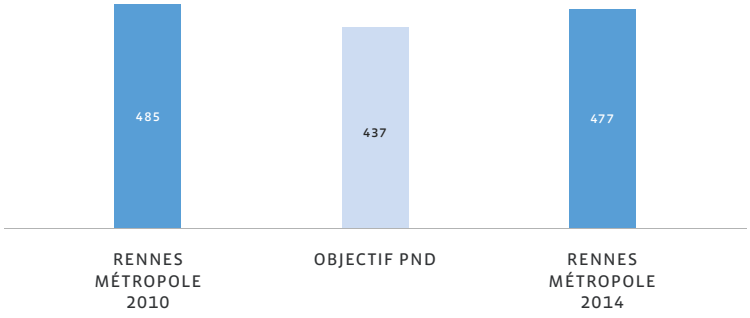

Objectif d'autant plus ambitieux à Rennes Métropole que les quantités de déchets sont déjà faibles (à comparer avec le ratio national moyen en secteur urbain : 590 kg/hab. en 2010).

Objectif 2020 :
Orienter vers le recyclage 55 % des déchets non dangereux et non inertes

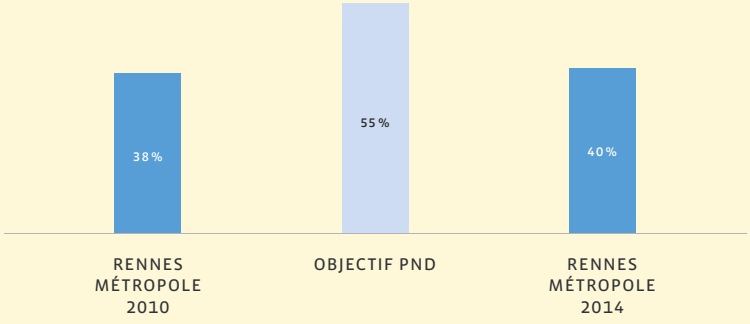

Recyclage matière
+ recyclage organique
(compostage)

Enjeu : développer de nouvelles filières de valorisation et adapter les conditions de tri à ces filières.

DÉCHÈTERIE DE CESSON-SÉVIGNÉ

Objectif 2020 :
Réduire de 30 % la quantité de déchets mis en décharge

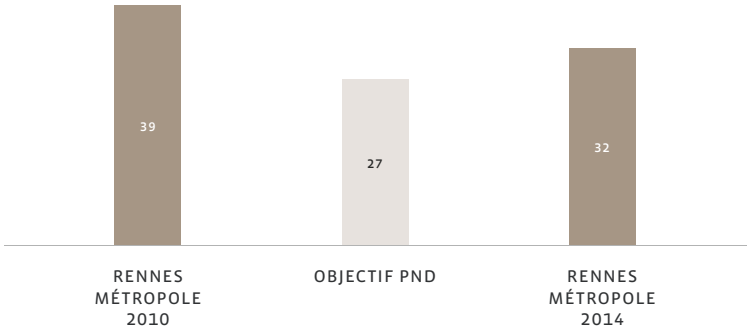

Piste de diminution des tonnages stockés : incinération des encombrants (entamée à l'UVE en juin 2014).
En outre, les inévitables tonnages détournés (en cas de saturation de l'UVE) devraient désormais l'être vers une autre UVE plutôt que vers une ISDND. Autre piste : la valorisation des plâtres.

Objectif 2020 :
Atteindre le seuil de performance énergétique de l'UVE (60 %)

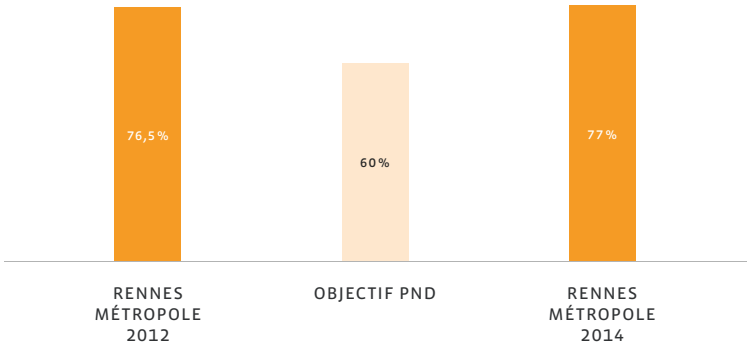

Cet indice définit le classement de l'UVE comme installation de valorisation ou, s'il est inférieur au seuil, comme simple installation d'incinération.
À Rennes Métropole, le seuil est largement dépassé.

INDICATEURS FINANCIERS

EXTRAITS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du compte administratif 2014 du budget annexe « Élimination et valorisation des déchets ».

Dépenses réelles de fonctionnement

Répartition des dépenses

- Collectes OM et sélective
- Tri
- Incinération et stockage
- Déchèteries
- Prévention - Communication
- Personnel
- Fonctionnement
- Frais financiers

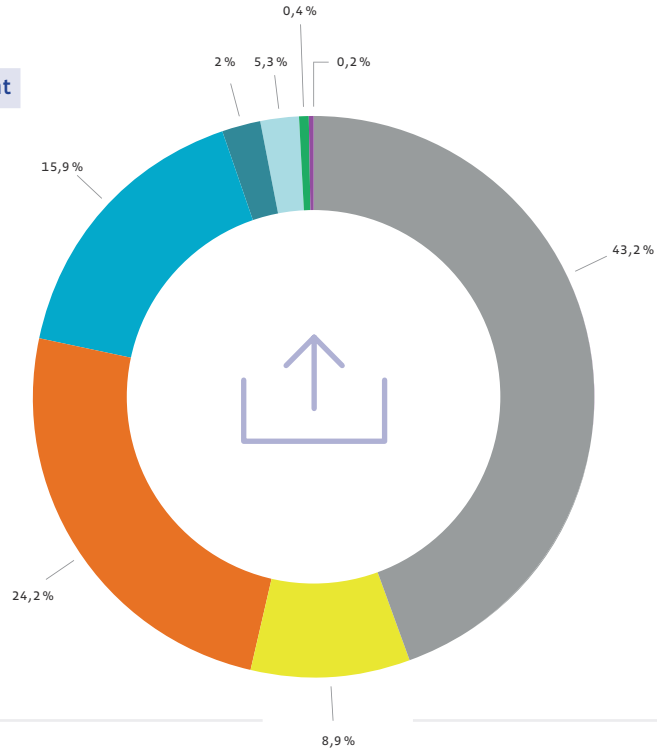

Dépenses en augmentation :

- *Déchèteries : +1,15 % ;*
- *+ 6,7 % : mise en place du traitement des encombrants sur le site de l'UVE.*

Dépenses stables ou en diminution :

- *Exploitation du centre d'enfouissement (-220 000 € en raison de la mise place d'un équipement, permettant de diminuer considérablement le coût du traitement des lixiviats[11]) ;*
- *Dépenses liées à la politique de prévention (-5,28 %).*

(11) Eaux qui percolent à travers le massif de déchets.

Dépenses de fonctionnement et recettes TEOM
(en M €)

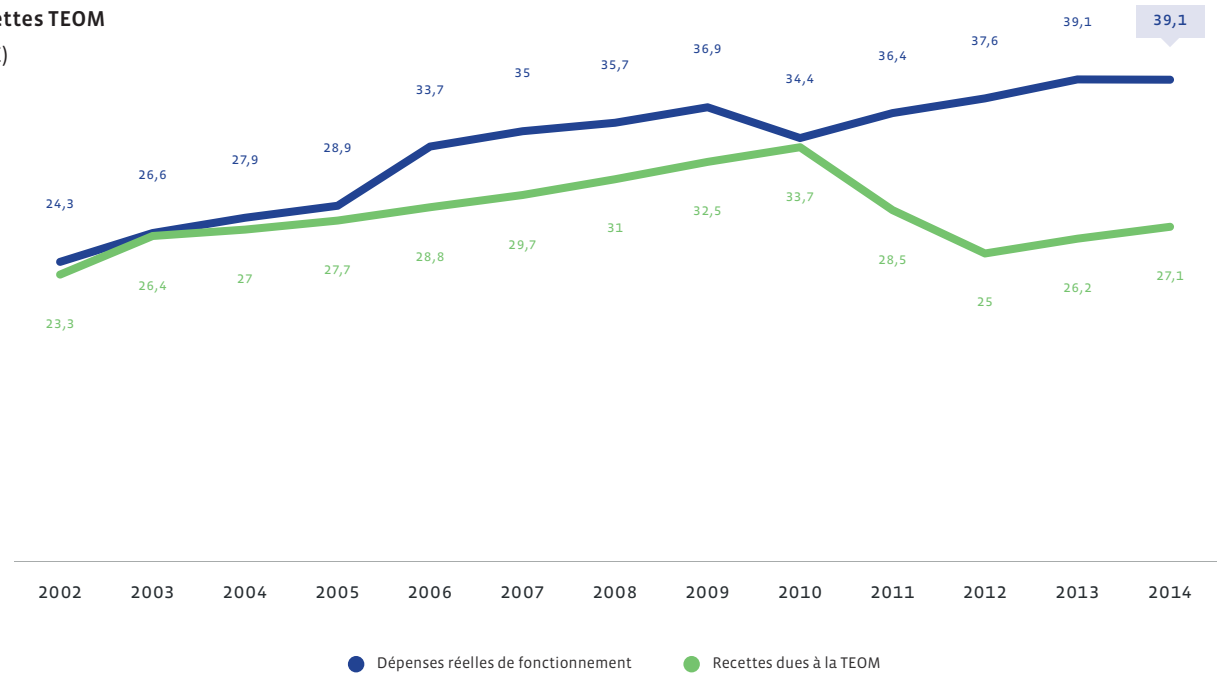

Après les deux baisses successives du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2011 et 2012, le produit de cette taxe a repris une croissance mécanique, liée à la revalorisation annuelle des bases locatives et à l'augmentation du nombre d'assujettis (au nombre desquels figurent ceux des cinq nouvelles communes).

Frais de personnel
(en M €)

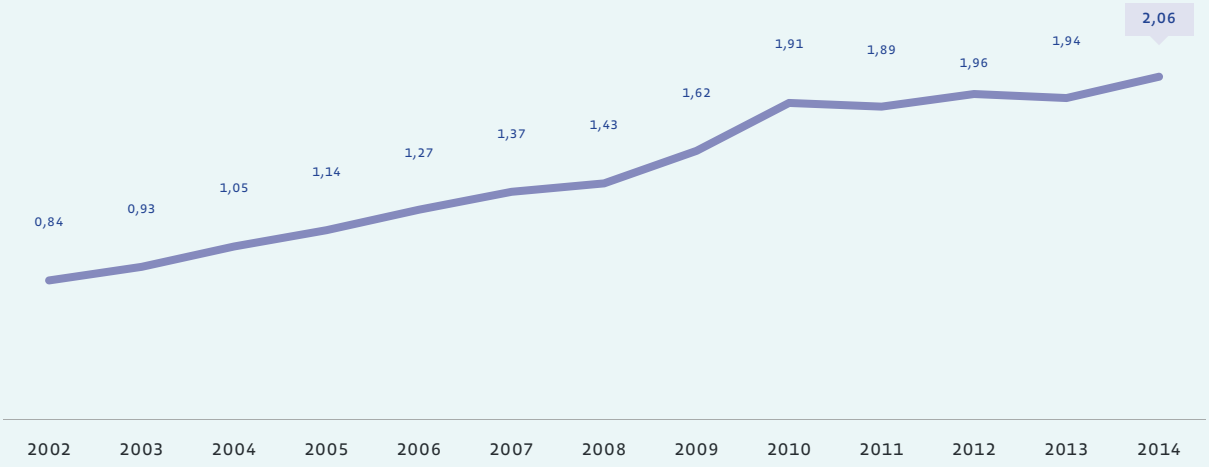

Recettes de fonctionnement

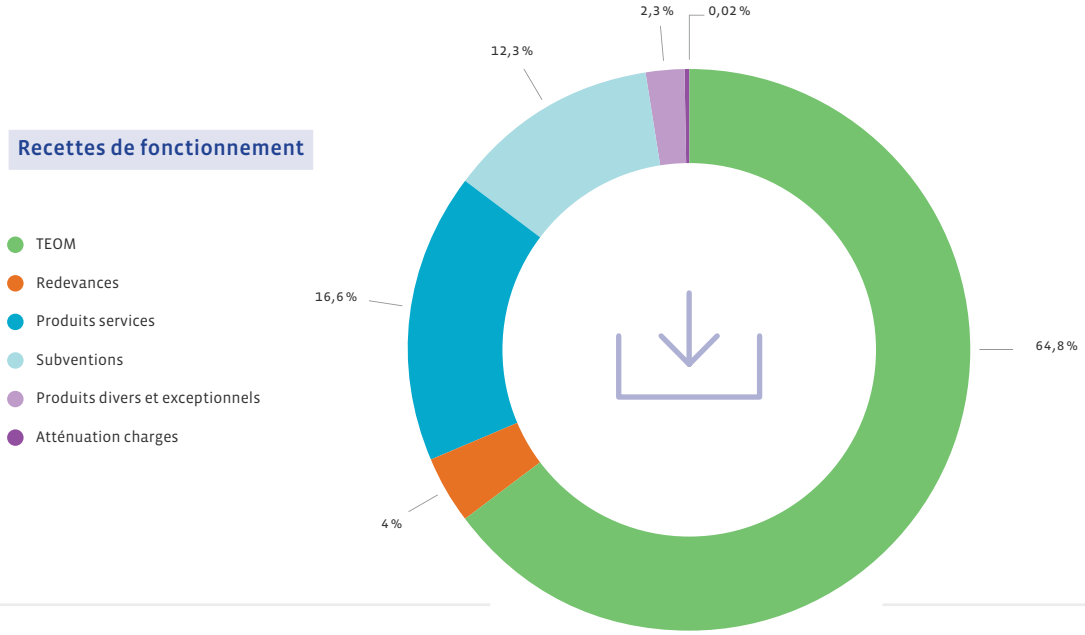

Évolutions notables :

- *+ 14,9 % de hausse des redevances spéciales collectes et déchèteries (recours plus important au service de collecte et volume des dépôts en augmentation) ;*
- *Diminution des dotations et subventions (- 12,2 %) du fait de la fin des subventions liées au projet européen Miniwaste) ;*
- *Le traitement des encombrants à l'usine de valorisation limite la commercialisation du vide de four par le délégataire (redevance d'usage : - 12,9 %).*

La redevance spéciale « collecte et traitement »

LES TARIFS

Le montant de la redevance est fonction des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères et du verre et des tarifs de mise à disposition des contenants, l'ensemble de ces éléments étant voté chaque année.

TARIFS AU M³	2010	2011	2012	2013	2014
Location annuelle bacs OM	18,58 €	21,28 €	22,34 €	22,76 €	**22,85 €**
Location annuelle bacs verre	28,33 €	24,99 €	26,11 €	26,60 €	**26,71 €**
Location annuelle bacs AV OM	79,40 €	110,06 €	133,66 €	135,77 €	**134,96 €**
Tarif collecte et traitement OM	16,81 €	16,93 €	17,14 €	16,95 €	**16,88 €**
Tarif collecte et traitement verre	5,43 €	8,90 €	12,03 €	16,83 €	**22,13 €**
Tarif collecte et traitement AV OM	16,81 €	16,93 €	17,14 €	16,95 €	**16,88 €**

BILAN

Recettes de la redevance spéciale « Collecte et traitement » (en K€)

- Somme facturée aux services communaux
- Somme facturée aux producteurs privés

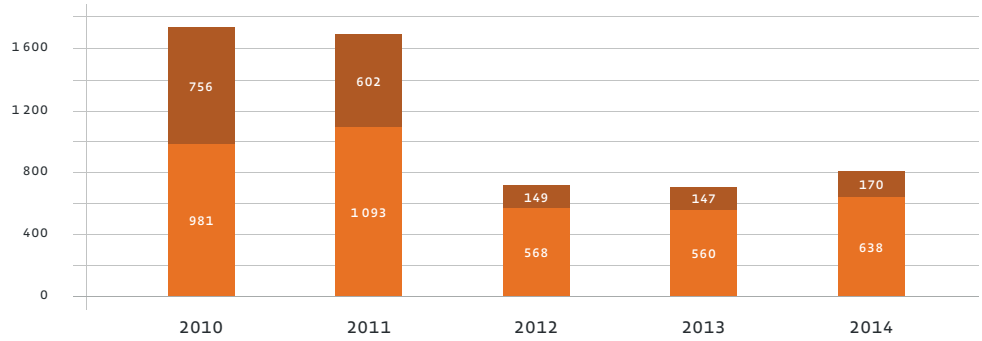

Remarque sur la diminution des recettes relativement à 2011 :
de gros producteurs ont cessé de faire appel au service public pour la collecte de leurs déchets.

La redevance spéciale « apports en déchèteries »

LES TARIFS

TYPE DE DÉCHETS	2012	2013	2014
Bois	13 €/m³	10 €/m³	**10 €/m³**
Cartons	non payant	non payant	**non payant**
Déchets verts de particuliers apportés par les services techniques des communes membres	non payant	non payant	**non payant**
Déchets verts en caissons	15 €/m³	15 €/m³	**15 €/m³**
Déchets verts sur plateforme	10 €/m³	10 €/m³	**10 €/m³**
Dépôts sauvages apportés par les services techniques des communes membres	non payant	non payant	**non payant**
Encombrants ou déchets non dangereux	20 €/m³	21 €/m³	**24 €/m³**
Ferrailles	non payant	non payant	**non payant**
Incinérables (déchets non dangereux de dimensions inférieures à 1 m)	20 €/m³	21 €/m³	**24 €/m³**
Inertes (gravats)	20 €/m³	21 €/m³	**24 €/m³**
Plâtre	20 €/m³	21 €/m³	**24 €/m³**
Fourniture de cartes d'accès au-delà de 5	5 € l'unité	5 € l'unité	**5 € l'unité**

BILAN

DÉPÔTS DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIES	2012	2013	2014
Somme facturée aux professionnels	415 K€	393 K€	**457 K€**
Nombre de dépôts	34 000	29 000	**28 000**
Volume	33 000 m³	30 000 m³	**31 000 m³**

Dépenses et recettes d'investissement

Chaque année Rennes Métropole rembourse une part du capital emprunté pour financer ses équipements.

Encours de la dette (en M€)

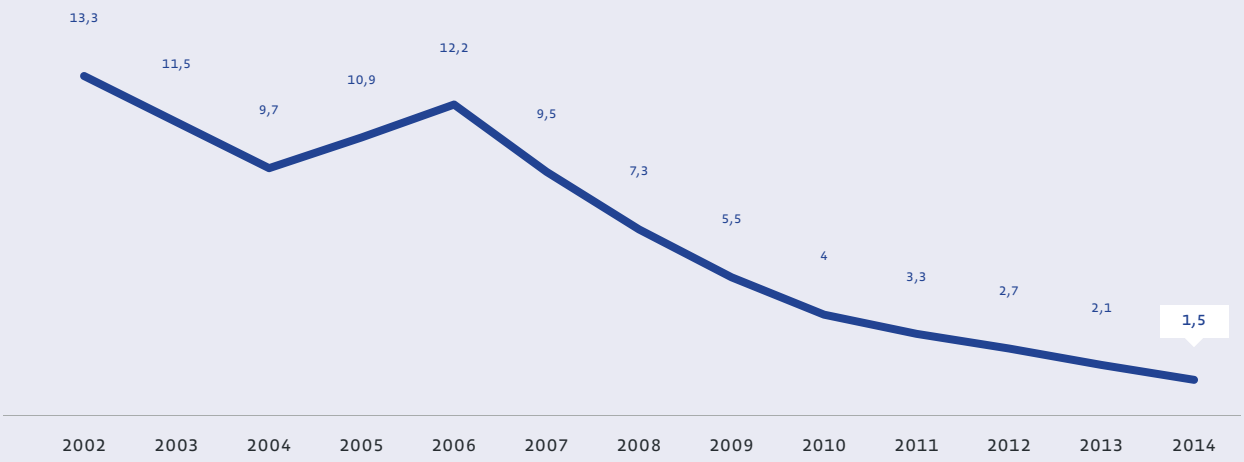

Les principales dépenses d'investissement en 2014

- *Installation d'une cuve à fioul à l'usine de valorisation : 144 K€*
- *Subventions aux communes pour l'achat d'équipement (broyeurs, etc.) : 23 K€*
- *Travaux à la déchèterie de Bruz : 447 K€*
- *Travaux de réhabilitation de voiries et réseaux du centre d'enfouissement : 87 K€*
- *Programme de conteneurs enterrés (acquisition et travaux) : 3 479 K€*

INDICATEURS SELON LA DÉMARCHE COMPTACOÛT

Conçue par l'ADEME, ComptaCoût est une méthode pour extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets. Ce travail aboutit à une matrice des coûts qui, intégrée à la base de données en ligne Sinoe (www.sinoe.org), permet notamment aux collectivités utilisatrices de se comparer entre elles.

Répartition des coûts aidés HT

La décomposition des coûts de Rennes Métropole est très proche de celle des autres collectivités ayant renseigné la matrice ComptaCoût, les ordres de grandeur restant similaires à ceux des années passées (voir détail pages 54-55).

Répartition des coûts aidés (HT)

Précollecte / Collecte : *Coût légèrement supérieur à celui de la moyenne nationale, du fait du développement de l'apport volontaire enterré.*

Transport / Transfert : *Disposant sur son territoire d'installations de tri et de traitement, Rennes Métropole présente de faibles coûts de transfert.*

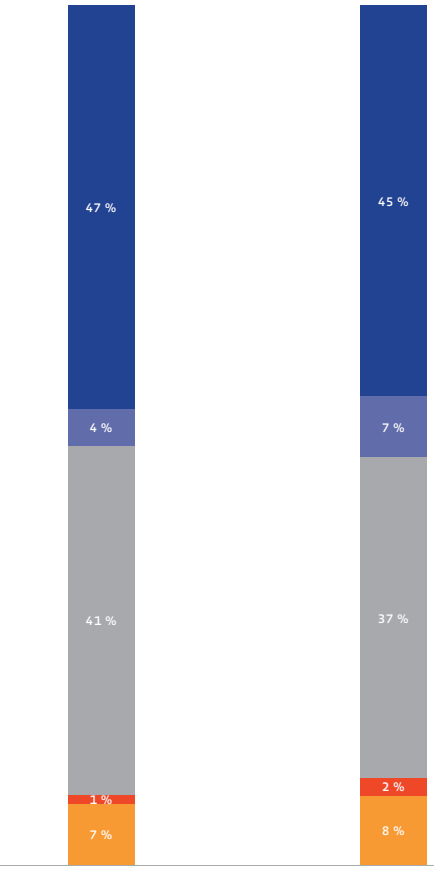

Précollecte / Collecte · Transport / Transfert · Traitement déchets non dangereux · Enlèvement / Traitement déchets dangereux · Charges fonctionnelles et prévention

Coûts par tonne et par habitant desservi

Les coûts complets HT reflètent l'ensemble des coûts des différents flux.
Les coûts aidés HT sont les coûts de revient de gestion de ces flux, sans la TVA.

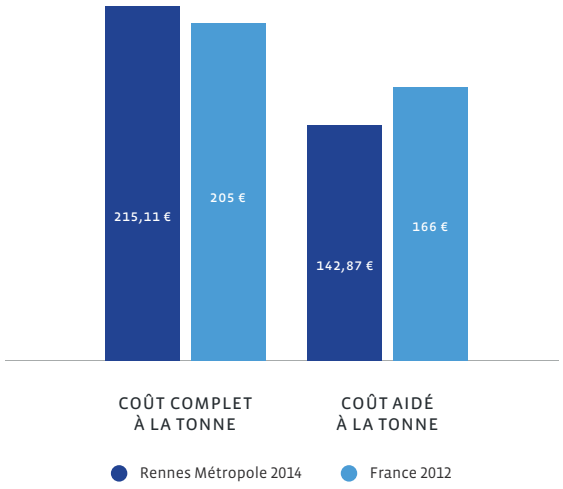

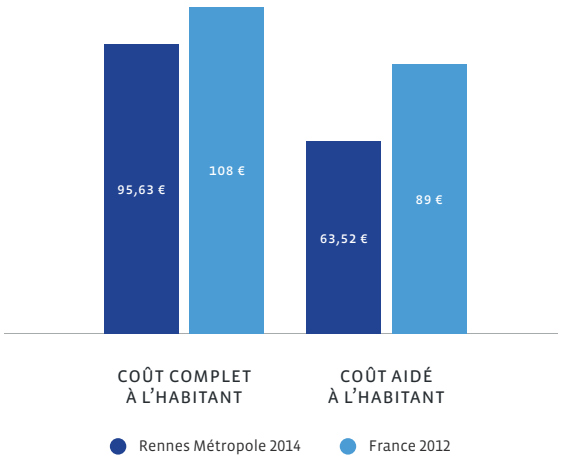

À l'exception du coût complet à la tonne, les coûts 2014 à Rennes Métropole sont inférieurs à ceux de la moyenne nationale en 2012 (dernière référence connue). Les aides et recettes perçues par la métropole couvrent 34 % de ses dépenses, contre 19 % au niveau national.

Coûts aidés par flux

Les coûts complets HT reflètent l'ensemble des coûts des différents flux.
Les coûts aidés HT sont les coûts de revient de gestion de ces flux, sans la TVA.

Ordures ménagères et recyclables secs (coût aidé à la tonne)

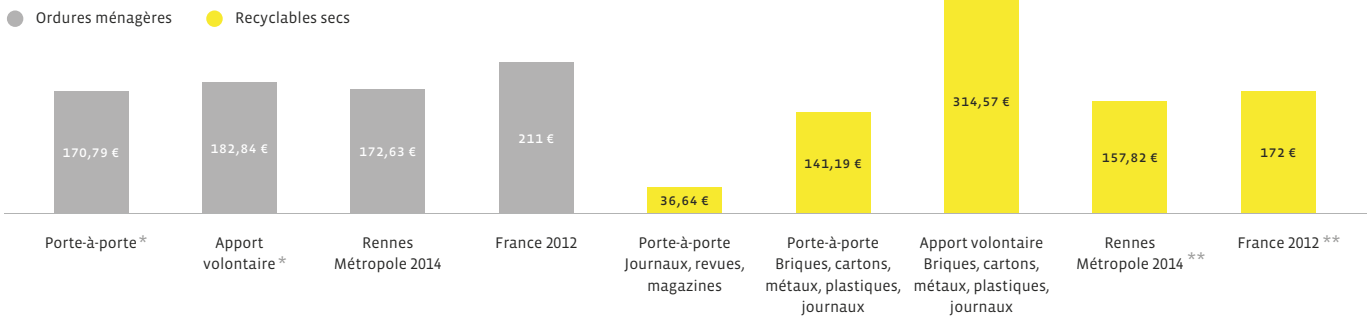

Ordures ménagères et recyclables secs (coût aidé à l'habitant)

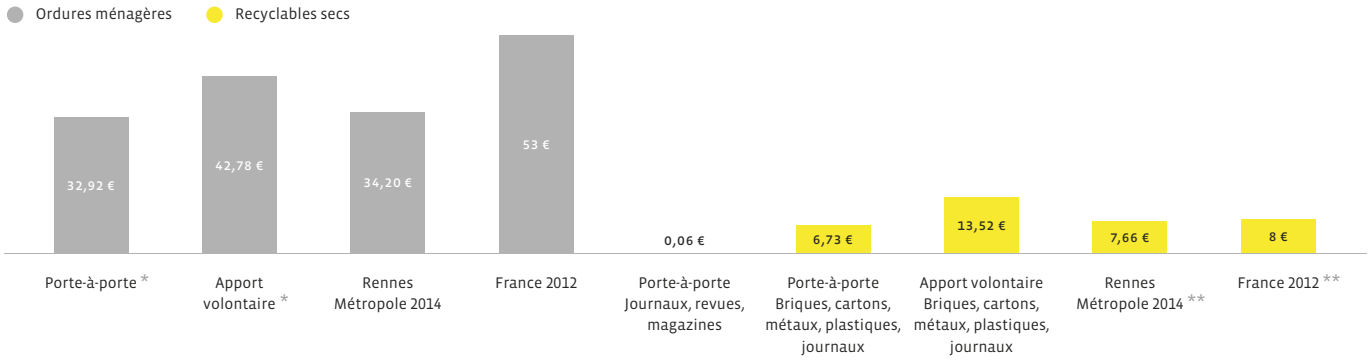

** L'apport volontaire est plus coûteux que le porte-à-porte du fait de l'amortissement et de l'entretien des conteneurs enterrés (la collecte en elle-même restant toutefois moins chère pour l'apport volontaire que pour le porte-à-porte).*
*** Le coût des recyclables secs demeure inférieur à la moyenne nationale depuis plusieurs années. Les recettes perçues grâce aux bonnes performances locales permettent d'atteindre un coût aidé très favorable.*

Verre et déchèteries (coût aidé à la tonne)

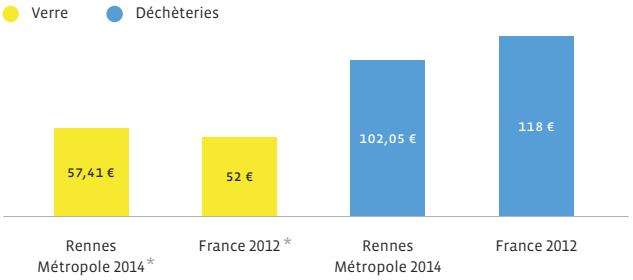

Verre et déchèteries (coût aidé à l'habitant)

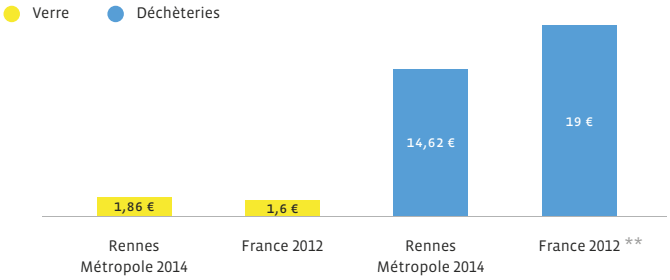

** Après une chute importante (près de 30 € HT/tonne en coût complet), le coût moyen national remonte du fait du développement de l'apport volontaire enterré. En parallèle, le coût pour Rennes Métropole a augmenté (cf. amortissement et entretien des conteneurs enterrés). Le coût de collecte du verre en apport volontaire reste néanmoins faible du fait des soutiens importants reçus par Rennes Métropole.*

*** Le coût moyen au plan national a augmenté de près de 20 % entre 2008 et 2012. Plusieurs phénomènes peuvent l'expliquer :*
- la mise en place de la redevance incitative sur plusieurs territoires, qui engendre un déplacement du flux de déchets vers les déchèteries,
- la construction de déchèteries plus performantes et plus coûteuses. Les années à venir verront probablement une poursuite de cette augmentation des coûts des déchèteries, du fait qu'une nouvelle règlementation impose la mise aux normes des installations classées pour la protection de l'environnement. Le coût pour Rennes Métropole reste satisfaisant et n'augmente quasiment pas (0,12 € la tonne).

D. Gouray

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Autres déchets (coût aidé à la tonne)

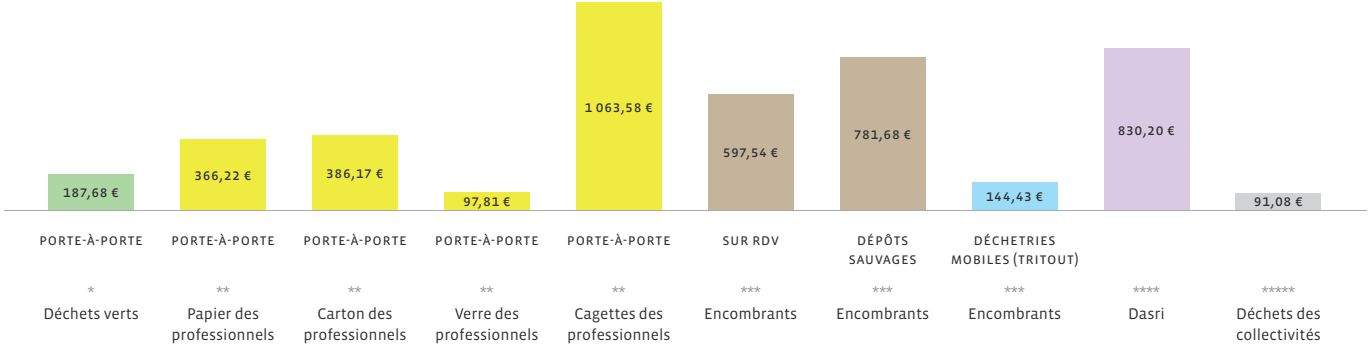

Autres déchets (coût aidé à l'habitant)

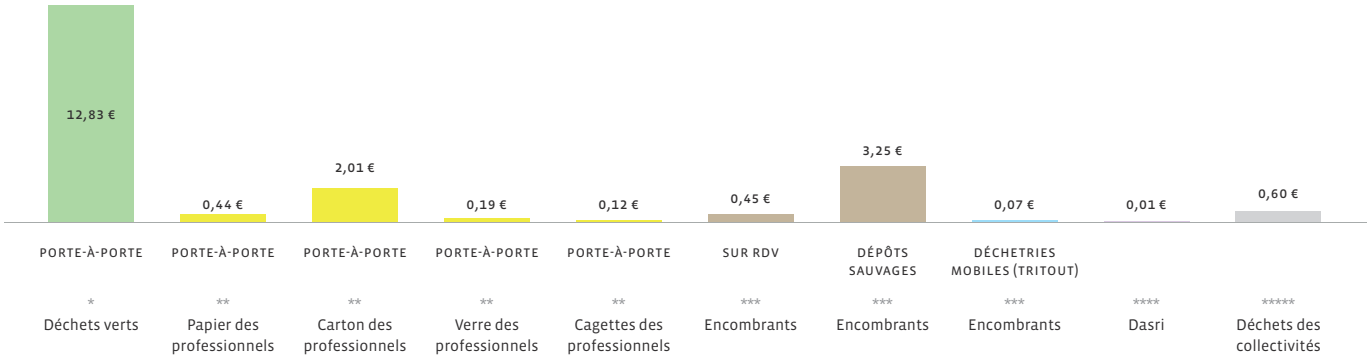

** La gestion des déchets verts en porte-à-porte sur Rennes représente 1,72 % des coûts aidés HT de Rennes Métropole (en stagnation par rapport à 2013).*
*** Si la prise en charge des déchets des professionnels représente un coût à la tonne important du fait du service spécifique à organiser, le coût à l'habitant reste faible. NB : à la tonne, le flux Cagettes, apparu en 2014, est très coûteux.*
**** Les collectes d'encombrants sont très coûteuses à la tonne du fait de leur spécificité (collecte sur rendez-vous, enlèvement de dépôts sauvages en pied de colonne…). Le coût à l'habitant est plus mesuré, même si les incivilités (dépôts sauvages) coûtent près de 3,3 € HT/an aux habitants.*
***** Coût des Dasri : 0,02 % des coûts aidés HT. La collecte des Dasri contribue à la sécurité des ripeurs et des trieurs. Coût en baisse du fait de la mise en place de la REP DDS.*
****** 0,95 % des coûts aidés HT, en forte baisse par rapport à 2013.*

Évolution

Évolution des coûts aidés HT (en € par habitant)

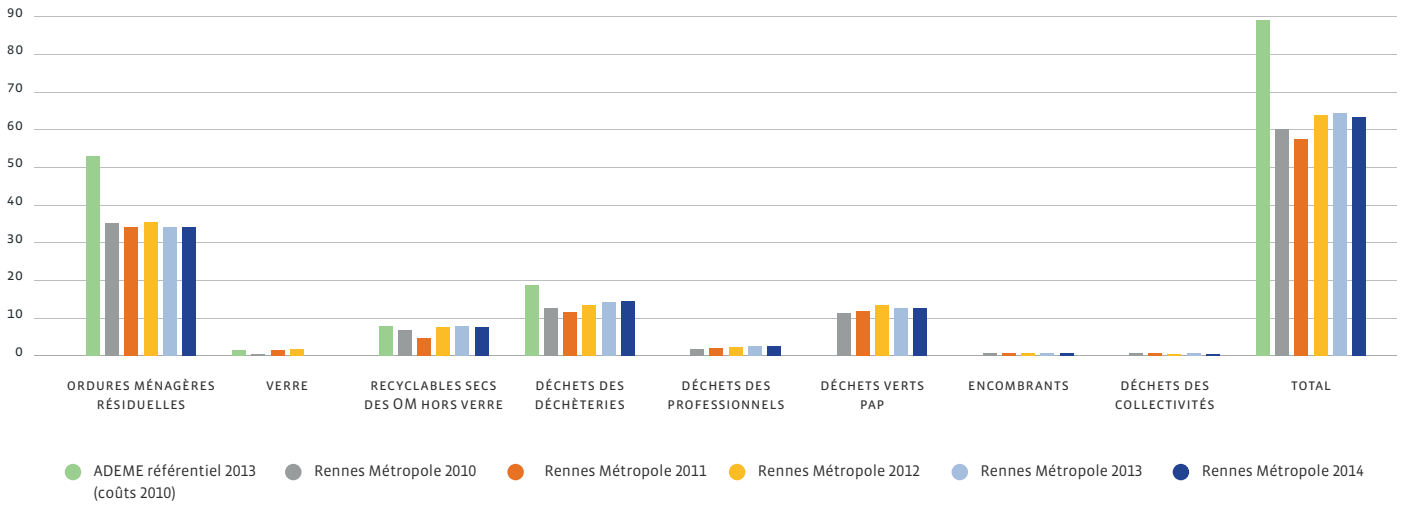

Après une période de baisse des coûts au niveau national (moins d'ordures ménagères du fait de la crise économique et des politiques de prévention, réduction générale des coûts de traitement des flux recyclables), on assiste à une augmentation. En cause : de nouveaux investissements en déchèteries, mais aussi la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) appliquée aux ordures ménagères.
L'évolution des coûts à Rennes Métropole reste maîtrisée grâce à des marchés optimisés, une captation de recettes importante et un effort porté sur la prévention des déchets. Au global, le coût pour les usagers reste très modéré.

Synthèse

Le graphe ci-dessous répertorie les 16 collectivités de plus de 300 000 habitants ayant rempli une matrice depuis 2009 et les positionne selon leur production de déchets (hors gravats) et le coût aidé hors taxes de la gestion de ces déchets.
La comparaison avec les données de Rennes Métropole en 2014 place notre territoire parmi ceux qui produisent le moins de déchets à l'habitant (axe des abscisses) et dont les coûts de gestion aidés sont les plus faibles (axe des ordonnées).

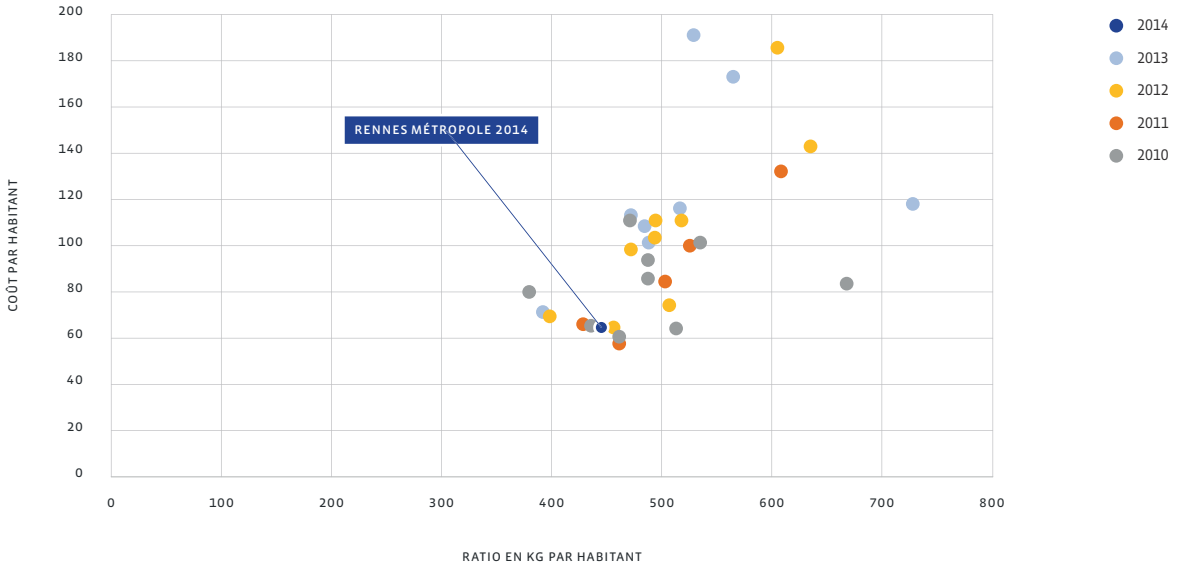

[RAPPORT ANNUEL 2014]

ANNEXES

FLUX DE DÉCHETS (EN EUROS)

EN €UROS	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des profes-sionnels	Déchets Verts PAP	Encom-brants	Déchets des activités de soins	Déchets des collecti-vités	TOTAL
Charges de structure	739 818	72 543	308 419	433 913	143 259	19 963	34 114	75	35 240	1 787 345
Communication	181 934	14 032	81 577	82 927	23 375	11 308	18 504	36	1 980	415 672
Prévention	312 475	40 867	65 141	273 186	12 594	12 161	1 739	15	18 444	736 621
Collecte et précollecte	9 271 504	1 161 884	4 682 676	2 477 494	1 235 790	378 325	223 892			19 431 566
Transfert/Transport		32 806		1 715 000	1 974	23 543				1 773 323
Traitement des déchets non dangereux	9 677 060		3 529 713	2 242 119	94 634	37 132	35 166		216 181	15 832 005
Enlèvement et traitement des déchets dangereux				404 833				4 050		408 883
TOTAL Charges HT	**20 182 791**	**1 322 132**	**8 667 527**	**7 629 472**	**1 511 626**	**482 432**	**313 414**	**4 175**	**271 845**	**40 385 416**
TVA (FCTVA déduite)	**1 692 833**	**90 223**	**774 177**	**766 012**	**260 678**	**48 655**	**26 741**	**726**	**14 301**	**3 674 347**
TOTAL Charges TTC	**21 875 624**	**1 412 355**	**9 441 705**	**8 395 484**	**1 772 304**	**531 088**	**340 155**	**4 902**	**286 146**	**44 059 763**
Produits industriels	4 805 935	413 470	2 057 703	1 181 601	363 373	9 192	2 338	21	10 162	8 843 794
Soutiens des sociétés agréées	534 222	97 612	3 207 231	844 243	5 771					4 689 079
Aides et subventions	161 138	5 845	87 091	108 763	1 524	1 049	249	2	1 192	366 852
TEOM	133 302 004	866 352	5 679 562	5 545 158	1 024 508	316 123	205 371	2 736	178 131	27 119 945
RS	799 566			458 780	8 076					1 266 422
TOTAL Produits	**19 602 865**	**1 383 279**	**11 031 587**	**8 138 544**	**1 403 252**	**326 363**	**207 958**	**2 760**	**189 485**	**42 286 093**

FLUX DE DÉCHETS (EN EUROS / TONNE)

EN €UROS / T	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des profes-sionnels	Déchets Verts PAP	Encom-brants	Déchets des activités de soins	Déchets des collecti-vités	TOTAL
Charges de structure	8,6	5,2	14,7	7	39,2	7,9	57,1	14,9	12,3	9,3
Communication	2,1	1	3,9	1,3	6,4	4,5	31	7,2	0,7	2,2
Prévention	3,6	2,9	3,1	4,4	3,4	4,8	2,9	2,9	6,4	3,8
Collecte et précollecte	108,2	82,8	222,9	40	337,8	150,4	375			101
Transfert/Transport		2,3		27,7	0,5	9,4				9,2
Traitement des déchets non dangereux	112,9		168	36,2	25,9	14,8	58,9		75,6	82,3
Enlèvement et traitement des déchets dangereux				6,5				810,1		2,1
TOTAL Charges HT	**235,4**	**94,3**	**412,6**	**123**	**413,2**	**191,7**	**525**	**835,1**	**95,1**	**209,9**
TVA (FCTVA déduite)	**19,7**	**6,4**	**36,9**	**12,4**	**71,3**	**19,3**	**44,8**	**145,2**	**5**	**19,1**
TOTAL Charges TTC	**255,2**	**100,7**	**449,4**	**135,4**	**484,5**	**211,1**	**569,8**	**980,3**	**100,1**	**229**
Produits industriels	56,1	29,5	97,9	19,1	99,3	3,7	3,9	4,3	3,6	46
Soutiens des sociétés agréées	6,2	7	152,7	13,6	1,6					24,4
Aides et subventions	1,9	0,4	4,1	1,8	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	1,9
TEOM	155,2	61,8	270,4	89,4	280,1	125,6	344	547,2	62,3	141
RS	9,3			7,4	2,2					6,6
TOTAL Produits	**228,7**	**98,6**	**525,1**	**131,3**	**383,6**	**129,7**	**348,3**	**551,9**	**66,3**	**219,8**

FLUX DE DÉCHETS (EN EUROS / HAB.)

EN €UROS / HAB.	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des profes-sionnels	Déchets Verts PAP	Encom-brants	Déchets des activités de soins	Déchets des collecti-vités	TOTAL
Charges de structure	1,7	0,2	0,7	1	0,3	0,5	0,1		0,1	4,1
Communication	0,4		0,2	0,2	0,1	0,3				1
Prévention	0,7	0,1	0,2	0,6		0,3				1,7
Collecte et précollecte	21,4	2,7	10,8	5,7	2,9	10,3	0,5			44,9
Transfert/Transport		0,1		4		0,6				4,1
Traitement des déchets non dangereux	22,4		8,2	5,2	0,2	1	0,1		0,5	36,6
Enlèvement et traitement des déchets dangereux				0,9						0,9
TOTAL Charges HT	**46,6**	**3,1**	**20**	**17,6**	**3,5**	**13,1**	**0,7**		**0,6**	**93,3**
TVA (FCTVA déduite)	**3,9**	**0,2**	**1,8**	**1,8**	**0,6**	**1,3**	**0,1**			**8,5**
TOTAL Charges TTC	**50,5**	**3,3**	**21,8**	**19,4**	**4,1**	**14,4**	**0,8**		**0,7**	**101,8**
Produits industriels	11,1	1	4,8	2,7	0,8	0,2				20,4
Soutiens des sociétés agréées	1,2	0,2	7,4	2						10,8
Aides et subventions	0,4		0,2	0,3						0,8
TEOM	30,7	2	13,1	12,8	2,4	8,6	0,5		0,4	62,7
RS	1,8			1,1						2,9
TOTAL Produits	**45,3**	**3,2**	**25,5**	**18,8**	**3,2**	**8,9**	**0,5**		**0,4**	**97,7**

ÉVOLUTION DES POIDS DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉS À RENNES MÉTROPOLE

Les poids de papier et cartons des professionnels ne sont pas décomptés ci-dessous. Idem pour les apports directs de verre au centre de tri.

OM = ordures ménagères
EMB = emballages
JRM = journaux revues magazines.

	Pop. au 1/1/15	KG OM / HAB. 2008	2009	2010	2011	2012	2013 *Tous usagers*	2013 *Ménages seuls*	2014 *Tous usagers*	2014 *Ménages seuls*	KG EMB 2008	2009
TOTAL	**432 841**	**228**	**224**	**216**	**215**	**208**	**201**	**168**	**198**	**163**	**57**	**56**
Acigné	6 483	186	178	165	169	164	168	152	169	150	68	64
Bécherel *	764								161	161		
Betton	10 651	207	196	179	186	179	182	159	179	157	76	72
Bourgbarré	3 701	188	193	187	180	174	168	156	160	146	59	56
Brécé	2 047	185	189	180	162	162	156	146	154	144	61	62
Bruz	17 154	224	213	196	195	187	187	155	191	153	68	64
Cesson-Sévigné **	16 999	203	208	182	167	227	219	175	208	162	66	66
Chantepie	10 545	207	217	215	196	191	186	166	179	160	72	75
Chartres-de-Bretagne	7 527	205	202	205	193	185	184	160	183	159	69	70
Chavagne	3 779	181	174	164	170	170	166	148	169	149	66	63
Chevaigné	1 926	169	171	167	168	178	183	170	189	176	48	47
Cintré	2 209	175	160	146	152	150	141	133	146	136	60	50
Clayes	679	154	174	154	161	145	150	144	159	152	63	62
Corps-Nuds	3 162	183	172	175	181	184	174	150	172	143	61	61
Gévezé	4 647	215	211	195	199	200	188	177	188	175	63	61
La Chapelle Chaussée*	1 231								161	161		
La Chapelle-des-Fougeretz	4 738	210	210	198	207	208	198	174	180	160	62	67
La Chapelle-Thouarault	1 914	166	157	153	158	156	155	149	167	162	53	53
Laillé	4 978						169	156	153	136		
Langan*	930								161	161		
Le Rheu	8 093	244	236	215	202	202	197	160	196	158	64	64
Le Verger	1 521	170	169	151	131	140	130	118	131	119	50	49
L'Hermitage	4 043	184	187	186	195	185	184	161	186	161	57	56
Miniac sous Bécherel*	750								161	161		
Montgermont	3 295	235	214	229	229	222	201	170	193	165	64	61
Mordelles	7 455	219	214	190	194	188	179	157	186	162	76	72
Nouvoitou	2 894	165	168	179	158	154	159	144	165	148	60	52
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	6 843	206	207	198	208	207	199	169	194	158	59	58
Orgères	4 139	192	190	186	180	182	174	158	173	156	60	57
Pacé	11 121	230	224	223	211	206	194	167	191	159	72	69
Parthenay-de-Bretagne	1 463	191	178	180	172	164	163	154	168	157	59	54
Pont Péan	3 908	169	167	168	166	166	162	150	164	152	56	53
Rennes	215 916	247	243	239	237	219	212	174	209	168	51	51
Romillé*	3 788								161	161		
Saint-Armel	1 906	187	182	178	174	162	154	140	155	142	58	69
Saint-Erblon	2 612	185	164	178	167	171	167	154	180	167	63	63
Saint-Gilles	3 950	216	206	196	196	199	198	168	203	162	73	66
Saint-Grégoire	9 227	254	253	234	218	244	232	178	238	174	64	63
Saint-Jacques-de-la-Lande	11 441	159	157	150	159	234	216	182	209	174	34	35
Saint-Sulpice-la-Forêt	1 483	167	159	168	169	149	152	143	148	141	53	53
Thorigné-Fouillard	7 794	178	181	172	174	176	184	160	181	158	65	62
Vern-sur-Seiche	8 200	213	213	206	199	194	193	163	196	157	68	62
Vezin-le-Coquet	4 935	188	181	205	219	221	203	170	210	178	66	67

NB : les poids de verre et, dans une moindre mesure, d'emballages et JRM, sont à considérer avec précaution. En effet, ces poids intègrent les dépôts en déchèteries, qui viennent gonfler de manière artificielle les tonnages des communes sur lesquelles est implantée une déchèterie.

* En 2014, les poids par habitant d'ordures ménagères et d'emballages sont identiques sur les 5 nouvelles communes. Ils sont en effet des moyennes calculées d'après les tonnages cumulés fournis par leur collecteur, le Smictom de Tinténiac.

+ JRM / HAB.							KG VERRE / HAB.								
2010	2011	2012	2013 *Tous usagers*	2013 *Ménages seuls*	2014 *Tous usagers*	2014 *Ménages seuls*	2008	2009	2010	2011	2012	2013 *Tous usagers*	2013 *Ménages seuls*	2014 *Tous usagers*	2014 *Ménages seuls*
55	55	52	51	49	49	47	34	34	33	34	33	32	30	32	31
61	59	54	53	52	53	52	46	42	37	37	36	35	35	36	36
					41	41								48	48
67	67	62	61	60	61	60	45	42	37	38	38	39	39	38	38
55	57	52	48	48	45	45	41	36	27	32	30	28	28	32	32
51	46	41	38	38	38	37	47	42	22	39	36	34	34	36	36
61	61	58	55	53	54	52	35	34	34	34	36	35	34	34	33
57	55	60	58	56	55	53	44	39	42	39	42	39	37	37	35
73	65	56	53	53	51	51	40	41	39	39	35	35	34	31	31
67	67	61	59	57	57	55	44	44	37	39	35	34	34	36	36
58	53	54	51	50	50	49	37	35	31	32	31	34	34	33	33
42	44	44	41	41	41	40	27	26	23	24	23	31	30	25	25
44	46	44	43	41	40	39	40	38	31	29	31	30	30	29	29
50	59	58	58	57	57	57	56	49	43	50	45	51	51	58	58
56	58	55	50	49	48	47	48	48	30	38	37	36	36	40	40
59	59	57	54	54	51	50	28	34	34	35	35	37	37	34	34
					41	41								24	24
68	66	61	58	57	51	51	43	48	43	43	41	45	45	35	35
56	54	51	52	51	51	50	38	38	36	37	36	35	35	40	40
			52	51	48	46						38	38	35	35
					41	41								37	37
59	58	56	53	52	51	49	35	33	28	30	31	29	27	27	25
46	38	38	38	37	38	38	39	34	28	29	30	27	27	31	31
55	59	55	53	53	50	49	40	34	29	35	32	33	32	33	31
					41	41								38	38
67	65	62	57	56	52	51	40	35	34	33	34	29	29	27	27
71	70	66	62	61	60	58	50	50	48	50	48	45	45	47	47
49	48	41	41	41	42	40	31	32	32	29	33	31	29	36	33
59	58	57	54	53	53	51	31	33	35	35	34	31	29	30	28
55	54	52	50	49	50	49	26	29	30	28	27	28	28	27	27
70	67	61	58	56	55	53	36	43	45	43	41	38	38	39	38
57	51	51	51	51	47	47	34	27	25	30	30	28	28	31	31
49	54	57	55	53	53	52	34	32	29	27	28	30	30	30	29
51	52	47	46	44	45	42	31	31	31	32	29	29	26	30	28
					41	41								45	45
76	72	65	61	61	59	59	47	71	80	96	93	81	81	90	90
55	53	52	49	48	47	46	41	39	32	42	44	39	39	40	40
63	67	64	59	58	58	56	39	37	34	34	41	37	37	38	38
66	61	65	68	65	62	60	37	39	38	34	36	34	31	35	32
33	32	53	50	49	49	47	28	28	38	28	28	28	27	27	27
47	46	49	46	46	44	43	35	32	31	29	29	26	26	24	24
64	62	57	55	53	54	52	36	38	32	32	34	32	32	32	32
58	58	55	53	51	52	49	35	33	26	27	28	28	26	26	24
64	65	62	57	54	54	51	46	42	36	35	34	32	32	35	35

TONNAGES COLLECTÉS DANS LES DÉCHÈTERIES ET PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS

Déchèteries Plateformes de déchets verts

Communes	AMIANTE / CIMENT	BATTERIES	BOIS	CARTONS	CARTOUCHES IMPRESSION	DÉCHETS VERTS	DEEE	DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) *	MÉTAUX	DÉBLAIS / GRAVATS
Acigné	0,1	2		69	0,1	902	62	5	73	517
Betton	94	2	46	126	0,2	2 565	113	11	111	906
Bourgbarré						882				
Brécé						230				
Bruz	61	6	67	173	0,3	3 152	218	18	259	1 824
Cesson-Sévigné **	79	3	54	119	0,4	4 305	127	11	128	1 010
Chantepie	72	2	36	110	0,2	728	94	8	102	954
Chartres-de-Bretagne	0,2	0,9		61	0,1	748	78	6	73	509
Chavagne						1 020				
Clayes						208				
Corps-Nuds						593				
Gévezé	0,1	0,7		40	0,05	612	45	3	49	317
La Chapelle-des-Fougeretz	0,04	1	32	77	0,1	963	57	5	61	383
Le Rheu						467				
L'Hermitage						415				
Mordelles	55	3	43	145	0,2	2 290	159	15	145	1 253
Orgères						1 697				
Pacé	79	2	51	123	0,1	2 101	114	10	140	790
Rennes Baud	0,3	3	41	124	0,2	442	177	14	191	1 106
Rennes Boedriers	0,4	6	49	187	0,3	710	198	20	234	1 479
Rennes Villejean	79	6	50	163	0,5	716	274	24	277	1 549
Saint-Armel	86	3	75	117	0,2	1 777	155	14	178	1 761
Saint-Erblon						1 691				
Saint-Gilles	0,06	0,2		35	0,04	459	28	2	36	155
Saint-Jacques-de-la-Lande	0,04					476			26	151
Saint-Sulpice-la-Forêt						519				
Thorigné-Fouillard	0,1	1	28	74	0,1	1 048	65	6	70	399
Vezin-le-Coquet	0,2	0,5		34	0,06	590	26	3	24	260
Total 2014	**607**	**44**	**571**	**1 778**	**3,3**	**32 304**	**1 991**	**178**	**2 178**	**15 322**
Total 2013	761	36	576	1 719		29 884	2 001	321	2 104	14 142
Évolution	- 20 %	21 %	- 1 %	3 %		8 %	- 1 %	- 44 %	4 %	8 %

* Les tonnages DDS sont incomplets. En effet, l'éco-organisme Eco-DDS, en charge depuis juin de la collecte des DDS relevant de la REP, ne nous a pas fourni ses données à temps.

** Sauf exception, comme durant l'été 2014, la déchèterie de Cesson-Sévigné reçoit les déchets verts collectés à Rennes en porte-à-porte.

Huiles de fritures	Huiles de vidange	Tout-venant incinérable	Piles et accumulateurs	Plâtre et plaques de plâtre	Réutilisation réemploi	Souches	Textiles	Tout-venant non-incinérable	**Total 2014**	Total 2013	Évolution 2014/13	Évolution 2013/12
0,6	4	303	1	186	8		14	280	2 427	2 122	14 %	11 %
0,7	4	503	1	311	26	46	13	564	5 443	4 939	10 %	4 %
									882	755	17 %	21 %
						13			243	239	2 %	12 %
1	10	804	2	577	41	127	20	847	8 206	6 858	20 %	8 %
0,6	3	530	1	430	39	74	23	454	7 391	7 370	0 %	1 %
1	3	463	1	386				579	3 541	3 457	2 %	4 %
0,5	3		0,7	166			4	539	2 190	2 209	- 1 %	5 %
									1 020	1 049	- 3 %	7 %
									208	173	20 %	-8 %
									593	520	14 %	1 %
0,6	1		0,5	99		6	0,1	325	1 501	1 208	24 %	2 %
0,2	3	260	0,7	128			4	229	2 205	2 002	10 %	9 %
						20			487	331	47 %	11 %
						14			429	381	12 %	1 %
1	11	678	2	496	19	96		764	6 176	5 562	11 %	2 %
									1 697	1 596	6 %	9 %
1	5	457	1	214		62	6	432	4 588	4 273	7 %	11 %
0,9	3	749	2	572				793	4 218	4 215	0 %	-4 %
0,3	8	791	2	653				978	5 314	5 321	0 %	7 %
2	6	1 042	2	1 115				1 436	6 742	6 439	5 %	5 %
1	11	722	2	449	25	47	12	616	6 054	5 637	7 %	17 %
						43			1 734	1 249	39 %	14 %
0,3	2		0,2	50		13	0,1	232	1 013	863	17 %	-8 %
	0,9			19		5	0,03	193	871	1 030	- 15 %	-8 %
						2			521	438	19 %	4 %
0,6	4	287	0,7	153			4	260	2 400	2 351	2 %	0 %
	2	117	0,2	84		15	8	115	1 278	1 221	5 %	18 %
12	84	7 706	22	6 085	157	584	109	9 634	79 369			
10	85	7 784	23	5 619		314		8 433		73 810		
19 %	- 2 %	- 1 %	- 2 %	8 %		86 %		14 %			8 %	

Hôtel de Rennes Métropole
4, avenue Henri-Fréville
CS 20723
35207 Rennes Cedex 2
Tél. 02 99 86 60 60
Fax 02 99 86 61 61
www.metropole.rennes.fr

Nous contacter
Service valorisation des déchets ménagers
Numéro vert : 0 800 01 14 31
Mail : dechets@rennesmetropole.fr

Retrouvez l'intégralité du rapport sur :
www.metropole.rennes.fr